

C-ass 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET
DES ASSOCIATIONS – SOCIÉTÉS D'ASSURANCE**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION : FEDERALE ASSURANCE

Forme juridique¹ : SOCIETE COOPERATIVE

Adresse : Rue de l' Etuve

N° : 12 Boîte :

Code postal : 1000

Commune : BRUXELLES

Pays : BELGIQUE

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de

Adresse Internet² : <http://www.federale.be>Adresse e-mail² :

Numéro d'entreprise

403.257.506

DATE de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes
constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en approuvés par l'assemblée générale du
et relatifs à l'exercice couvrant la période du au
Exercice précédent du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont/ ne sont pas**⁴ identiques à ceux publiés antérieurement.
Modèle de compte annuel qui déroge à celui prévu dans l'A.R. du 29 avril 2019 en vertu de ⁵:

Sont joints aux présents comptes annuels²:

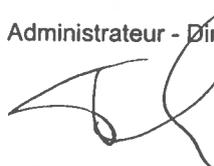
Nombre total de pages déposées :

132

Signature
(nom et qualité)

Tom De Troch

Administrateur - Directeur

Signature
(nom et qualité)

- 1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.
- 2 Mention facultative.
- 3 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
- 4 Biffer la mention inutile.
- 5 Mention de la base légale ou réglementaire qui justifie l'usage d'un modèle dérogatoire.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune)

et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES

de SCHREVEL Frederic - President - Avenue Dr.Edmond Cordier 1 - 1160 BRUXELLES - PRESIDENT (Fin 2025)

BRAET Jean-Baptiste - Dirigeant d' Entreprise - Della Faillelaan 49 - 2020 ANTWERPEN - VICE-PRESIDENT (fin 2026)

DE TROCH Tom - Administrateur-Directeur - Elizabetlaan 181 - Bus 31 - 8300 KNOCKE-HEIST - ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR (Fin 2023)

BANDELLA MARC - Administrateur-Directeur - Rue des Roblets 3 - 7180 SENEFFE - ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR (Fin 18.03.2024)

VERGEYLEN Véronique - Administrateur-Directeur - Avenue des Alouettes 25 - 1150 BRUXELLES - ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR (Fin 2025)

BOLLEN Jean-Marie - Administrateur - Directeur - Fazantenlaan 4 - 3621 REKEM - ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR (Fin 2023)

BIESMANS Yves - Dirigeant d' Entreprise - August van doorslaerslaan 14 - 1860 - MEISE - ADMINIST.INDEPENDANT EXTERNE (fin 2029)

DECLERCK Patrick - Dirigeant d' Entreprise - Rue Victor Corne 15 - 7700 MOUSCRON - ADMINISTRATEUR (Fin 2023)

FAVIER Vincent - Dirigeant d' Entreprise - Rue Albert Mille 1 - 7740 PECQ - ADMINISTRATEUR (Fin 2024)

FIEREMANS Yvan - Dirigeant d' Entreprise - Berkenlaan 4 - 2970 SCHILDE - ADMINISTRATEUR INDEPENDANT - (Fin 2024)

THOLLEBEKE Bruno - Dirigeant d' Entreprise - Groenstraat 158 - 9400 NINOVE - ADMINISTRATEUR (Fin 2029)

VANDERSTRAETEN Michel - Dirigeant d' Entreprise - Ketelstraat 10 - 3560 LUMMEN - ADMINISTRATEUR - (Fin 2026)

AZIZIEH Celine - Dirigeant d' Entreprise - Rue Berckmans 118 - 1060 BRUXELLES - ADMINISTRATEUR INDEPENDANT EXTERNE - (Fin 2024)

DE LONGUEVILLE Philippe - Dirigeant d' Entreprise - Chée de Bruxelles - 1400 NIVELLES - ADMINIST.INDEPENDANT EXTERNE - (Fin 2024)

MAEYAERT Philip - Dirigeant d' Entreprise - Broekstraat 20 - 3945 HAM - ADMINIST.INDEPENDANT EXTERNE - (Fin 2025)

DELOITTE Bedrijfsrevisoren/Réviseur d' Entreprises BV/SRL - Représenté par Dirk VLAMINCKX (A01978),

Gateway building, luchthaven Nationaal 1J -1930 ZAVENTEM (ID B00025) - BE 0429-053-863

TVA	0403-257-506		C-ass 2.2
-----	--------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~ / **n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. A.La tenue des comptes de la société **,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(*) Biffer ce qui ne convient pas.

(**) Mention facultative.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
A. -	-			A. Capitaux propres (état n°5)	11	116.662.232	116.720.130
B. Actifs incorporels (état n°1)	21	5.882.422	3.940.780	I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé	111	1.119.184	1.119.184
I. Frais d'établissement	211	0	0	1. Capital souscrit	111.1	2.324.330	2.324.330
II. Immobilisations incorporelles	212	5.882.422	3.940.780	2. Capital non appelé (-)	111.2	(1.205.146)	(1.205.146)
1. Goodwill	212.1	0	0	II. Primes d'émission	112	0	0
2. Autres immobilisations incorporelles	212.2	5.882.422	3.940.780	III. Plus-value de réévaluation	113	15.090.074	15.090.074
3. Acomptes versés	212.3	0	0	IV. Réserves	114	89.883.555	89.894.002
C. Placements (états n°1, 2 et 3)	22	622.316.100	603.872.602	1. Réserve légale	114.1	2.297.980	2.297.980
I. Terrains et constructions (état n°1)	221	13.886.111	14.170.168	2. Réserves indisponibles	114.2	1.234.601	1.234.601
1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre	221.1	5.122.936	5.226.393	a) pour actions propres	114.21	0	0
2. Autres	221.2	8.763.174	8.943.775	b) autres	114.22	1.234.601	1.234.601
II. Placements dans des entreprises liées et participations (états n°1, 2 et 18)	222	172.401.665	163.356.649	3. Réserves immunisées	114.3	872.045	882.491
Entreprises liées	222.1	158.486.665	149.441.649	4. Réserves disponibles	114.4	85.478.929	85.478.929
1. Participations	222.11	97.446.102	99.041.649	V. Résultat reporté	115	10.569.419	10.616.870
2. Bons, obligations et créances	222.12	61.040.564	50.400.000	1. Bénéfice reporté	115.1	10.569.419	10.616.870
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	222.2	13.915.000	13.915.000	2. Perte reportée (-)	115.2	(0)	(0)
3. Participations	222.21	0	0	VI. -	-		
				B. Passifs subordonnés (états n°7 et 18)	12	0	0

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
4. Bons, obligations et créances	222.22	13.915.000	13.915.000				
III. Autres placements financiers	223	436.028.324	426.345.786	Bbis. Fonds pour dotations futures	13	0	0
1. Actions, parts et autres titres à							
à revenu variable (état n°1)	223.1	29.857.672	35.194.529				
2. Obligations et autres titres à				C. Provisions techniques (état n°7)	14	612.992.481	579.060.542
revenu fixe (état n°1)	223.2	367.157.843	349.876.335	I. Provisions pour primes non			
3. Parts dans des pools				acquises et risques en cours	141	76.595.319	67.254.233
d'investissement	223.3	0	0	II. Provision d'assurance 'vie'	142	0	0
4. Prêts et crédits hypothécaires	223.4	0	0	III. Provision pour sinistres	143	344.674.570	337.772.152
5. Autres prêts	223.5	39.012.808	41.274.921	IV. Provision pour participations aux			
6. Dépôts auprès des établis-				bénéfices et ristournes	144	879.226	1.214.899
sements de crédit	223.6	0	0	V. Provision pour égalisation et			
7. Autres	223.7	0	0	catastrophes	145	189.718.203	171.670.742
IV. Dépôts auprès des entreprises				VI. Autres provisions techniques	146	1.125.163	1.148.515
cédantes	224	0	0				
D. Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	23	0	0	D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (état n°7)	15	0	0
Dbis. Parts des réassureurs dans les provisions techniques	24	91.150.149	82.649.873	E. Provisions pour autres risques et charges	16	730.877	213.189

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	241	21.741.839	14.851.037	I. Provisions pour pensions et obligations similaires	161	1.640	10.870
II. Provision d'assurance 'vie'	242	0	0	II. Provisions pour impôts	162	95.038	98.520
III. Provision pour sinistres	243	68.739.195	67.124.902	III. Autres provisions (état n°6)	163	634.199	103.799
IV. Provision pour participations aux bénéfiques et ristournes	244	0	0	F. Dépôts reçus des réassureurs	17	26.769.960	26.769.960
V. Autres provisions techniques	245	669.114	673.933				
VI. Provisions relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	246	0	0				
E. Créances (états n°18 et 19)	41	76.814.705	59.141.073	G. Dettes (états n°7 et 18)	42	46.692.162	47.555.489
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe	411	39.498.955	28.737.345	I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	421	12.614.258	15.665.138
1. Preneurs d'assurance	411.1	10.374.275	5.355.450	II. Dettes nées d'opérations de réassurance	422	6.684.093	3.335.545
2. Intermédiaires d'assurance	411.2	16.256.260	14.420.677	III. Emprunts obligataires non subordonnés	423	0	0
3. Autres	411.3	12.868.420	8.961.217	1. Emprunts convertibles	423.1	0	0
II. Créances nées d'opérations de réassurance	412	19.240.136	13.077.227	2. Emprunts non convertibles	423.2	0	0
III. Autres créances	413	18.075.615	17.326.502	IV. Dettes envers des établissements de crédit	424	0	0
IV. Capital souscrit, appelé mais non versé	414	0	0	V. Autres dettes	425	27.393.811	28.554.805
F. Autres éléments d'actif	25	6.699.509	14.928.304	1. Dettes fiscales, salariales et sociales	425.1	6.005.665	14.407.583
I. Actifs corporels	251	1.423.734	749.900	a) impôts	425.11	143.738	8.416.348
				b) rémunérations et charges sociales	425.12	5.861.927	5.991.236

Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section I. Bilan au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
II. Valeurs disponibles	252	5.275.775	14.178.404	2. Autres	425.2	21.388.146	14.147.222
III. Actions propres	253	0	0				
IV. Autres	254	0	0				
G. Comptes de régularisation (état n°4)	431/433	11.745.725	10.397.794	H. Comptes de régularisation (état n°8)	434/436	10.760.897	4.611.117
I. Intérêts et loyers acquis non échus	431	7.502.647	6.775.018				
II. Frais d'acquisition reportés	432	0	0				
1. Opérations d'assurance non-vie	432.1	0	0				
2. Opérations d'assurance vie	432.2	0	0				
III. Autres comptes de régularisation	433	4.243.078	3.622.776				
TOTAL	21/43	814.608.609	774.930.426	TOTAL	11/43	814.608.609	774.930.426

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Primes acquises nettes de réassurance	710	197.023.139	190.176.404
a) Primes brutes (état n°10)	710.1	222.786.957	204.890.032
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	710.2	(23.313.533)	(17.303.519)
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation - , réduction +)	710.3	-9.341.086	-2.084.777
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs (augmentation + , réduction -)	710.4	6.890.802	4.674.669
2. Produits des placements alloués, transférés du compte non technique (poste 6)	711	0	0
2bis. Produits des placements	712	27.033.745	42.529.992
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	712.1	7.671.070	5.813.446
aa) entreprises liées	712.11	6.699.824	4.839.396
1° participations	712.111	4.865.988	3.201.019
2° bons, obligations et créances	712.112	1.833.836	1.638.377
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	712.12	971.246	974.050
1° participations	712.121	0	0

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
2° bons, obligations et créances	712.122	971.246	974.050
b) Produits des autres placements	712.2	15.615.681	16.689.510
aa) produits provenant des terrains et constructions	712.21	2.219.612	3.198.061
bb) produits provenant d'autres placements	712.22	13.396.069	13.491.449
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	712.3	0	0
d) Plus-values sur réalisations	712.4	3.746.994	20.027.037
3. Autres produits techniques nets de réassurance	714	575.060	1.091.793
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	610	(122.243.550)	(115.596.512)
a) Montants payés nets	610.1	117.130.549	106.250.143
aa) montants bruts (état n°10)	610.11	123.576.155	117.985.516
bb) part des réassureurs (-)	610.12	(6.445.605)	(11.735.373)
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	610.2	5.113.001	9.346.369
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (état n°10) (augmentation +, réduction -)	610.21	6.727.294	11.640.218
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	610.22	-1.614.293	-2.293.849

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
5. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	611	18.533	-871
6. Participations aux bénéfiques et ristournes, nettes de réassurance (-)	612	(-342.175)	(-618.274)
7. Frais d'exploitation nets (-)	613	(74.669.841)	(69.370.483)
a) Frais d'acquisition	613.1	40.194.747	39.557.130
b) Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation - , réduction +)	613.2	0	0
c) Frais d'administration	613.3	37.168.015	31.845.371
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfiques (-)	613.4	(2.692.920)	(2.032.018)
7bis. Charges des placements (-)	614	(7.711.923)	(22.287.395)
a) Charges de gestion des placements	614.1	5.212.278	4.348.530
b) Corrections de valeurs sur placements	614.2	371.201	12.451.371
c) Moins-values sur réalisations	614.3	2.128.443	5.487.495
8. Autres charges techniques, nettes de			

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultat au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
réassurance (-)	616	(584.049)	(402.130)
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	619	-18.047.461	-20.670.194
10. Résultat du compte technique non vie			
Bénéfice (+)	710 / 619	1.735.828	6.088.877
Perte (-)	619 / 710	(0)	(0)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Primes nettes de réassurance	720	0	0
a) Primes brutes (état n°10)	720.1	0	0
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	720.2	(0)	(0)
2. Produits des placements	722	0	0
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	722.1	0	0
aa) entreprises liées	722.11	0	0
1° participations	722.111	0	0
2° bons, obligations et créances	722.112	0	0
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	722.12	0	0
1° participations	722.121	0	0
2° bons, obligations et créances	722.122	0	0
b) Produits des autres placements	722.2	0	0
aa) produits provenant des terrains et constructions	722.21	0	0
bb) produits provenant d'autres placements	722.22	0	0
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	722.3	0	0
d) Plus-values sur réalisations	722.4	0	0
3. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (produits)	723	0	0

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
4. Autres produits techniques nets de réassurance	724	0	0
5. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	620	(0)	(0)
a) Montants payés nets	620.1	0	0
aa) montants bruts	620.11	0	0
bb) part des réassureurs (-)	620.12	(0)	(0)
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation + , réduction -)	620.2	0	0
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation + , réduction -)	620.21	0	0
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation - , réduction +)	620.22	0	0
6. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	621	0	0
a) Variation de la provision d'assurance 'vie', nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.1	0	0
aa) variation de la provision d'assurance 'vie', brute de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.11	0	0

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
bb) variation de la provision d' assurance 'vie', part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	621.12	0	0
b) Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.2	0	0
7. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	622	(0)	(0)
8. Frais d'exploitation nets (-)	623	(0)	(0)
a) Frais d'acquisition	623.1	0	0
b) Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation - , réduction +)	623.2	0	0
c) Frais d'administration	623.3	0	0
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices(-)	623.4	(0)	(0)
9. Charges des placements (-)	624	(0)	(0)
a) Charges de gestion des placements	624.1	0	0
b) Corrections de valeurs sur placements	624.2	0	0
c) Moins-values sur réalisations	624.3	0	0

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

II. Compte technique vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
10. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (charges) (-)	625	(0)	(0)
11. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	626	(0)	(0)
12. Produits des placements alloués, transférés au compte non technique (poste 4.) (-)	627	(0)	(0)
12bis. Variation du fonds pour dotations futures (augmentation - , réduction +)	628	0	0
13. Résultat du compte technique vie			
Bénéfice (+)	720 / 628	0	0
Perte (-)	628 / 720	(0)	(0)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/2023 (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Résultat du compte technique non-vie (poste 10)			
Bénéfice (+)	(710 / 619)	1.735.828	6.088.877
Perte (-)	(619 / 710)	(0)	(0)
2. Résultat du compte technique vie (poste 13)			
Bénéfice (+)	(720 / 628)	0	0
Perte (-)	(628 / 720)	(0)	(0)
3. Produits des placements	730	1.918.767	6.412.867
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	730.1	0	0
b) Produits des autres placements	730.2	1.143.659	2.019.880
aa) produits provenant des terrains et constructions	730.21	3.943	4.002
bb) produits provenant d'autres placements	730.22	1.139.716	2.015.878
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	730.3	0	0
d) Plus-values sur réalisations	730.4	775.108	4.392.988
4. Produits des placements alloués, transférés du compte technique vie (poste 12)	731	0	0

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/2023 (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
5. Charges des placements (-)	630	(6.944)	(21.132)
a) Charges de gestion des placements	630.1	3.899	21.054
b) Corrections de valeurs sur placements	630.2	0	0
c) Moins-values sur réalisations	630.3	3.044	78
6. Produits des placements alloués, transférés au compte technique non-vie (poste 2) (-)	631	(0)	(0)
7. Autres produits (état n° 13)	732	3.401.375	1.181.777
8. Autres charges (état n° 13) (-)	632	(2.336.982)	(2.906.338)
8bis. Résultat courant avant impôts			
Bénéfice (+)	710 / 632	4.712.045	10.756.052
Perte (-)	632 / 710	(0)	(0)
9. -	-		
10. -	-		
11. Produits exceptionnels (état n° 14)	733	0	0
12. Charges exceptionnelles (état n° 14) (-)	633	(0)	(0)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/2023 (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
13. Résultat exceptionnel			
Bénéfice (+)	733 / 633	0	0
Perte (-)	633 / 733	(0)	(0)
14. -	-		
15. Impôts sur le résultat (-/+)	634 / 734	-4.545.625	-10.720.082
15bis. Impôts différés (-/+)	635 / 735	3.482	3.482
16. Résultat de l'exercice			
Bénéfice (+)	710 / 635	169.902	39.452
Perte (-)	635 / 710	(0)	(0)
17. a) Prélèvements sur les réserves immunisées	736	10.446	10.446
b) Transfert aux réserves immunisées (-)	636	(0)	(0)
18. Résultat de l'exercice			
Bénéfice (+)	710 / 636	180.348	49.899
Perte (-)	636 / 710	(0)	(0)

Chapitre I. Schéma des comptes annuels

Section II. Compte de résultats au 31/12/2023 (en unités d'Euro)

III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	710 / 637.1	10.797.219	10.834.458
Perte à affecter (-)	637.1 / 710	(0)	(0)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	710 / 636	180.348	49.899
Perte de l'exercice à affecter (-)	636 / 710	(0)	(0)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	737.1	10.616.870	10.784.559
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	637.1	(0)	(0)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	737.2 / 737.3	0	0
1. sur le capital et les primes d'émission	737.2	0	0
2. sur les réserves	737.3	0	0
C. Affectations aux capitaux propres (-)	637.2 / 637.3	(0)	(0)
1. au capital et aux primes d'émission	637.2	0	0
2. à la réserve légale	637.31	0	0
3. aux autres réserves	637.32	0	0
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	637.4	(10.569.419)	(10.616.870)
2. Perte à reporter	737.4	0	0
E. Intervention d' associés dans la perte	737.5	0	0
F. Bénéfice à distribuer (-)	637.5 / 637.7	(227.800)	(217.588)
1. Rémunération du capital	637.5	178.000	178.000
2. Administrateurs ou gérants	637.6	0	0
3. Autres allocataires	637.7	49.800	39.588

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placement

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés		
		B. Actifs incorporels	C.I. Terrains et constructions	C.II.1. Participations dans des entreprises liées
		1	2	3
a) VALEURS D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	4.093.944	38.873.916	95.567.949
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	8.01.021	2.156.764	831.135	4.453
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022			
. Cessions et retraits (-)	8.01.023		276.056	1.600.000
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.024		-599.405	
. Autres mutations (+)(-)	8.01.025		-431.076	
Au terme de l'exercice	8.01.03	6.250.708	38.398.514	93.972.402
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04		923.403	14.256.848
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.051			
. Acquises de tiers	8.01.052			
. Annulées (-)	8.01.053			
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.054			
Au terme de l'exercice	8.01.06	0	923.403	14.256.848
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07	153.164	25.627.151	10.783.148
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.081	215.121	371.201	
. Repris car excédentaires (-)	8.01.082			
. Acquis de tiers	8.01.083			
. Annulés (-)	8.01.084		131.470	
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.085		-431.076	
Au terme de l'exercice	8.01.09	368.285	25.435.806	10.783.148
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10			
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.11			
Au terme de l'exercice	8.01.12			
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVISES				
Au terme de l'exercice précédent (+)(-)	8.01.13			
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.14			
Au terme de l'exercice (+)(-)	8.01.15			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	5.882.423	13.886.111	97.446.102

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placement

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés		
		C.II.2. Bons, obligations et créances dans des entreprises liées	C.II.3. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.II.4 Bons, obligations et créances dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
		4	5	6
a) VALEURS D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	50.400.000		13.915.000
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	8.01.021	11.377.397		
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022			
. Cessions et retraits (-)	8.01.023	(736.833)	()	()
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.024			
. Autres mutations (+)(-)	8.01.025			
Au terme de l'exercice	8.01.03	61.040.564		13.915.000
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.051			
. Acquisées de tiers	8.01.052			
. Annulées (-)	8.01.053	()	()	()
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.054			
Au terme de l'exercice	8.01.06	0		0
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.081			
. Repris car excédentaires (-)	8.01.082	()	()	()
. Acquis de tiers	8.01.083			
. Annulés (-)	8.01.084	()	()	()
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.085			
Au terme de l'exercice	8.01.09	0		0
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10			
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.11			
Au terme de l'exercice	8.01.12			
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVISES				
Au terme de l'exercice précédent (+)(-)	8.01.13			
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.14			
Au terme de l'exercice (+)(-)	8.01.15			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	61.040.564		13.915.000

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placement

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés	
		C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe
		7	8
a) VALEURS D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	50.835.157	386.186.040
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions	8.01.021		48.582.660
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022		
. Cessions et retraits (-)	8.01.023	(7.983.815)	(32.172.630)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.024		
. Autres mutations (+)(-)	8.01.025		871.478
Au terme de l'exercice	8.01.03	42.851.342	403.467.548
b) PLUS-VALUES			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04		
Mutations de l'exercice :			
. Actées	8.01.051		
. Acquises de tiers	8.01.052		
. Annulées (-)	8.01.053	()	()
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.054		
Au terme de l'exercice	8.01.06	0	0
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07	12.363.669	36.309.705
Mutations de l'exercice :			
. Actées	8.01.081		
. Repris car excédentaires (-)	8.01.082	()	()
. Acquis de tiers	8.01.083		
. Annulés (-)	8.01.084	()	()
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.085		
Au terme de l'exercice	8.01.09	12.363.669	36.309.705
d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)			
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10	3.276.958	
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.11	-2.646.958	
Au terme de l'exercice	8.01.12	630.000	
e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVISES			
Au terme de l'exercice précédent (+)(-)	8.01.13		
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.14		
Au terme de l'exercice (+)(-)	8.01.15		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	29.857.673	367.157.843

N° 2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 (comprise dans les postes C.II.1. , C.II.3. ,D.II.1. et D.II.3. de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les postes C.III.1. et D.III.1. de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL.	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire (*)	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%				
Amindis S.A., Rue du Bosquet 15, 1348 Louvain-La-Neuve - BE 0441.784.223	1.821.601,00	60,00		31-12-2022	EUR	3.354,00	281,00
BDM N.V., Entrepotkaai 5, 2000 Antwerpen - BE 0754.482.925	1.033,00	100,00		31-12-2022	EUR	2.170,00	888,00
Optimco N.V., Sneeuwbeslaan 14, 2610 Wilrijk - BE 0862.475.005	453.922,00	99,48		31-12-2022	EUR	25.061,00	-4.344,00
RIVER PARK SARL, Rue des Bains 23-25, L-1212 LUXEMBOURG - B 236.748			50,00	31-12-2022	EUR	-3.759,00	26,00
Rosenstein S.A., Avenue du Swing 12, 4361 SANEM - Luxembourg - B 191 237			100,00	31-12-2022	EUR	-1.598,00	-816,00
SART-TILMAN PROPERTIES SA , Boulevard d'Avroy 19, 4000 LIEGE - BE 0757 717 874			33,33	31-12-2022	EUR	23,00	-5,00
Scheutbosch S.P.R.L., Rue de l' Etuve, 12 à 1000 BRUXELLES - BE 0717.666.673			99,00	31-12-2022	EUR	508,00	-22,00
Trilogis Park S.A., Rue des Anglais, 6 A à 4430 Ans - BE 0872.637.437			50,00	31-12-2022	EUR	2.578,00	685,00
Picturae One S.A., Rue des Anglais, 6 A à 4430 Ans - BE 0785.532.328			33,33	31-12-2022	EUR	43,00	-19,00
Clos Molière S.R.L., Rue de l'Etuve 12, 1000 BRUXELLES - BE 1005 061 639			100,00		EUR		
VB Finco S.A.R.L., Avenue du Swing 12, L-4367 Belvaux Luxembourg - B 236 112			15,00	31-12-2022	EUR	-3.870,00	-1.346,00
Belle au bois dormant S.P.R.L., Rue de l'Etuve, 12 à 1000 BRUXELLES - BE 0717.613.126			100,00	31-12-2022	EUR	327,00	-23,00
Magritte Immo S.A., Rue des Anglais 6A, 4430 ANS - B 1002 173 712			33,33		EUR		
ACM Luxembourg S.A R.L, Laang Roepper 1, 7475 SCHOOS - Luxembourg - B 263.624							
ACM Luxembourg S.A R.L, Laang Roepper 1, 7475 SCHOOS - Luxembourg - B 263.624			33,33	31-12-2022	EUR	9,00	-3,00
Brooklyn by Eaglestone S.A.R.L., Rue Goethe 40, L-1670 Luxembourg - B 240.747			38,92	31-12-2022	EUR	2.702,00	-298,00
Fédérale Invest S.A., Rue Guimard 18, 1040 BRUXELLES - BE 0832.372.143	22.650,00	40,10		31-12-2022	EUR	77.885,00	11.477,00
Fédérale Real Estate S.A., Rue de l'Etuve 12, 1000 BRUXELLES - BE 0403.353.120	26.506,00	65,45		31-12-2022	EUR	44.883,00	3.053,00

N° 2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 (comprise dans les postes C.II.1. , C.II.3. ,D.II.1. et D.II.3. de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les postes C.III.1. et D.III.1. de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL.	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire (*)	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%				
Fédérale REIM S.A., Rue de l'Etuve 12, 1000 BRUXELLES - BE 0825.774.262	40.854,00	18,19	4,10	31-12-2022	EUR	251.547,00	22.614,00
FM properties S.A., Rue des Anglais, 6 A à 4430 Ans - BE 0647.517.560			50,00	31-12-2022	EUR	237,00	1,00
Foncière Cents, Avenue du Swing, 12 à 4361 Sanem - Luxembourg			100,00	31-12-2022	EUR	-582,00	-703,00
FRE Entzecklung Letzeburg, Avenue du Swing, 12 à 4361 Sanem - Luxembourg - B 229 476			100,00	31-12-2022	EUR	-139,00	-25,00
Kampoos S.A., Avenue du Swing 12, 4367 BELVAUX - Luxembourg - B 139 947			100,00	31-12-2022	EUR	12.995,00	787,00

(*) suivant la codification officielle.

N° 2bis. La liste des entreprises dont l'entreprise répond de manière illimitée en qualité d'associé ou de membre indéfiniment responsable

Pour chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable, sont indiqués ci-dessous le nom, le siège, la forme juridique et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro d'entreprise ou, à défaut du numéro d'entreprise, le numéro de T.V.A. ou le numéro national d'identification.

Nom	Siège	Forme juridique	Numéro

N° 3. Valeur actuelle des placements (art. 38)

Postes de l'actif		Codes	Montants
C.	Placements	8.03	725.780.817
I.	Terrains et constructions	8.03.221	37.931.200
II.	Placements dans des entreprises liées et participations	8.03.222	236.028.097
-	Entreprises liées	8.03.222.1	222.571.231
1.	Participations	8.03.222.11	165.948.765
2.	Bons, obligations et créances	8.03.222.12	56.622.466
-	Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	8.03.222.2	13.456.866
3.	Participations	8.03.222.21	
4.	Bons, obligations et créances	8.03.222.22	13.456.866
III.	Autres placements financiers	8.03.223	451.821.520
1.	Actions, parts et autres titres à revenu variable	8.03.223.1	52.257.586
2.	Obligations et autres titres à revenu fixe	8.03.223.2	361.347.049
3.	Parts dans des pools d'investissement	8.03.223.3	
4.	Prêts et crédits hypothécaires	8.03.223.4	
5.	Autres prêts	8.03.223.5	38.216.885
6.	Dépôts auprès des établissements de crédit	8.03.223.6	
7.	Autres	8.03.223.7	
IV.	Dépôts auprès des entreprises cédantes	8.03.224	

N° 3bis Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur

A. Estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur le volume, la nature et le risque couvert des instruments

Valeur comptable nette	Juste valeur

B. Pour les immobilisations financières figurant aux postes C.II. et C.III. comptabilisées à un montant supérieur à leur juste valeur : la valeur comptable nette et la juste valeur des actifs en questions, pris isolément ou regroupés de manière adéquate

C.II.2 - 222.12 - BONS, OBLIGATIONS et CREANCES

C.II.4 - 222.22 - BONS, OBLIGATIONS et CREANCES

C.III.2 - 223.21 - TITRES DE PLACEMENTS A REVENU FIXE

C.III.5 - 223.52 - AUTRES PRETS GARANTIS

Valeur comptable nette	Juste valeur
61.040.564	56.622.466
13.915.000	13.456.866
367.157.843	361.347.049
30.682.500	27.578.022

Pour chacune des immobilisations financières mentionnées au point B, ou chacun des actifs visés au point B. pris isolément ou regroupés de manière adéquate, comptabilisés à un montant supérieur à leur juste valeur, il convient également de mentionner ci-après les raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite, et notamment les éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera récupérée :

A/ FEDERALE SC

B/

C/

0403257506

2023-12-31

00087

EUR

27

N°4 Etat relatif aux autres comptes de régularisation de l'actif.

Ventilation du poste G.III de l'actif si celui-ci représente un montant important.

AUTRES - COMPTES ATTENTE

Montant
4.243.078

N° 5. Etat du capital

A. CAPITAL SOCIAL

1. Capital souscrit (poste A.I.1. du passif)

- Au terme de l'exercice précédent

- Modifications au cours de l'exercice :

Nouvelles Souscriptions

Remboursements

- Au terme de l'exercice

2.Représentation du capital

2.1. Catégories d'actions selon le droit des sociétés

Parts Sociales (VN 12.40 Eur) Libérées à 40%

Parts Sociales (VN 12.40 Eur) entièrement libérées

2.2. Actions nominatives ou dématérialisées

Nominatives

Dématérialisées

Codes	Montants	Nombres d'actions
8.05.111.101	2.324.330	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
8.05.111.103		
	3.026	244
	-3.026	244
8.05.111.102	2.324.330	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
8.05.1.20		
	2.008.577	161.982
	315.754	25.464
8.05.1.21	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
8.05.1.22	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	

B. CAPITAL NON VERSE (art.51 - L.C.S.C.)

Actionnaires redevables de libération

Actionnaires redevables de libération

TOTAL

Codes	Montant non appelé (poste A.I.2. du passif)	Montant appelé (poste E.I.V. de l'actif)
8.05.3		
	1.205.146	
8.05.2	1.205.146	

N° 5. Etat du capital (suite).

C.ACTIONS DE L'ENTREPRISE détenues par

- l'entreprise elle-même
- ses filiales

D.ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS

1.Suite à l'exercice de droits de CONVERSION

- .Montant des emprunts convertibles en cours
- .Montant du capital à souscrire
- .Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

2.Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION

- .Nombre de droits de souscription en circulation
- .Montant du capital à souscrire.
- .Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

3.Suite au paiement de dividendes en actions

- .Montant du capital à souscrire.
- .Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Montant du capital détenu	Nombre correspondant d'actions.
8.05.3.1		
8.05.3.2		
8.05.4.1		
8.05.4.2		
8.05.4.3		
8.05.4.4		
8.05.4.5		
8.05.4.6		
8.05.4.7		
8.05.4.8		

N° 5. Etat du capital (suite)

E.CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT

Codes	Montant
8.05.5	

F.PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

- dont :
- détenues par la société elle-même
 - détenues par les filiales

Codes	Nombre de parts	Nombre de voix qui y sont attachées
8.05.6		
8.05.6.1		
8.05.6.2		

N° 5. Etat du capital (suite et fin)

G.LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES,
AVEC LA VENTILATION SUIVANTE

structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes,
telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise conformément aux
articles 631, § 2, dernier alinéa, et 632, § 2, dernier alinéa, du Code des sociétés :

FEDERALE ASSURANCE - Mutuelle Vie - 136.010 PS - 72,56 %, FEDERALE ASSURANCE - Caisse Commune : 29.942 PS - 15,97 %,
Autres Coopérateurs : 21.494 - 11,47%

structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte
des déclarations reçues par l'entreprise conformément à l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007
relative à la publicité des participations importantes, ou conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du
21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation :

A/ FEDERALE SC

B/

C/

0403257506

2023-12-31

00087

EUR

32

N°6 Etat des provisions pour autres risques et charges - autres provisions.

Ventilation du poste E.III du passif si celui-ci représente un montant important.

Provisions pour Litiges en cours - Membre du Personnel

Montants
634

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes

a) Ventilation des dettes (ou partie des dettes) dont la durée résiduelle est supérieure à 5 ans.

Postes du passif concernés	Codes	Montants
B. Passifs subordonnés	8.07.1.12	
I. Emprunts convertibles	8.07.1.121	
II. Emprunts non convertibles	8.07.1.122	
G. Dettes	8.07.1.42	
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.07.1.421	
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.07.1.422	
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.07.1.423	
1. Emprunts convertibles	8.07.1.423.1	
2. Emprunts non convertibles	8.07.1.423.2	
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.07.1.424	
V. Autres dettes	8.07.1.425	
TOTAL	8.07.1.5	

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes (suite)

b)dettes (ou partie des dettes) et provisions techniques (ou partie des provisions techniques) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise.

Postes du passif concernés		Montants
B. Passifs subordonnés	8.07.2.12	
I. Emprunts convertibles	8.07.2.121	
II. Emprunts non convertibles	8.07.2.122	
C. Provisions techniques	8.07.2.14	
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	8.07.2.15	
G. Dettes	8.07.2.42	
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.07.2.421	
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.07.2.422	
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.07.2.423	
1.Emprunts convertibles	8.07.2.423.1	
2.Emprunts non convertibles	8.07.2.423.2	
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.07.2.424	
V. Autres dettes	8.07.2.425	
- dettes fiscales, salariales et sociales	8.07.2.425.1	
a)impôts	8.07.2.425.11	
b)rémunérations et charges sociales	8.07.2.425.12	
- dettes de location-financement et assimilées	8.07.2.425.26	
- autres	8.07.2.425.3	
	TOTAL 8.07.2.5	

N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes (suite et fin).

c)dettes fiscales, salariales et sociales

Postes du passif concernés	Codes	Montants
1.Impôts (poste G.V.1.a) du passif		
a)Dettes fiscales échues	8.07.3.425.11.1	
b)Dettes fiscales non échues	8.07.3.425.11.2	143.738
2.Rémunérations et charges sociales (poste G.V.1.b) du passif		
a)Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	8.07.3.425.12.1	
b)Autres dettes salariales et sociales	8.07.3.425.12.2	5.861.927

N°8. Etat relatif aux comptes de régularisation du passif.

Ventilation du poste H du passif si celui-ci représente un montant important.

PRODUITS D' EXPLOITATION ENCAISSES D' AVANCE

DIVERS COMPTES D' ATTENTE

CHARGES D' EXPLOITATION - ESTIMEES A PAYER

Montants	
	415.527
	8.145.528
	2.199.842

N° 9. Eléments de l'actif et du passif relatifs à la gestion pour compte propre au profit de tiers de fonds collectifs de retraite (art. 40)

Postes et sous-postes de l'actif concernés (*)	Exercice clôturé	Postes et sous-postes du passif concernés (*)	Exercice clôturé
TOTAL		TOTAL	

(*) avec mention des chiffres et des lettres relatifs au libellé du poste ou du sous-poste concerné du bilan (exemple : C.III.2. obligations et autres titres à revenu fixe).

N° 10. Informations concernant les comptes techniques (suite et fin)

II. Assurances vie

Libellé	Codes	Montants
A. Affaires directes		
1) Primes brutes :	8.10.07.720.1	
a) 1. Primes individuelles :	8.10.08	
2. Primes au titre de contrats de groupe :	8.10.09	
b) 1. Primes périodiques :	8.10.10	
2. Primes uniques :	8.10.11	
c) 1. Primes de contrats sans participation aux bénéfices :	8.10.12	
2. Primes de contrats avec participation aux bénéfices :	8.10.13	
3. Primes de contrats lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise :	8.10.14	
2) Solde de réassurance	8.10.15	
3) Commissions (art. 37):	8.10.16	
 B. Affaires acceptées		
Primes brutes :	8.10.17.720.1	
 III. Assurances non-vie et vie, affaires directes		
Primes brutes :		
- en Belgique :	8.10.18	219.238.545
- dans les autres états de la CEE :	8.10.19	3.401.929
- dans les autres pays :	8.10.20	

N°11. [Etat relatif au personnel employé.

CATEGORIES	Codes	Exercice clôturé			Exercice précédent		
		Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen (*)	Nombre d'heures prestées	Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen (*)	Nombre d'heures prestées
		1	2	3	4	5	6
Personnel sous contrat de travail ou de stage (**)	8.11.1	432	418,6	636.240	441	429,2	645.906
Personnel intérimaire ou mis à la disposition de l'entreprise	8.11.2						
TOTAL	8.11.3	432	418,6	636.240	441	429,2	645.906

(*) L'effectif moyen du personnel est calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 12, § 1er de l'arrêté royal du 12 septembre 1983 portant exécution de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises.

(**) Le personnel sous contrat de travail ou de stage est composé des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou un contrat de stage au sens de l'arrêté royal n° 230 du 21 décembre 1983.]

[Ainsi modifié par l'article 10, § 1er de l'arrêté royal du 4 août 1996.]

N° 11. Etat relatif au personnel employé.

Quant au personnel :

- A. Les indications suivantes relatives à l'exercice et à l'exercice précédent, au sujet des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou par une convention de premier emploi

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
a) leur nombre total à la date de clôture de l'exercice	8.11.10	432	441
b) l'effectif moyen du personnel occupé par l'entreprise pendant l'exercice précédent, calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 15, § 4, du Code des sociétés, et ventilé en fonction des catégories suivantes	8.11.11	418,6	429,0
- personnel de direction	8.11.11.1	20	17
- employés	8.11.11.2	398	412
- ouvriers	8.11.11.3		
- autres	8.11.11.4		
c) le nombre d'heures prestées	8.11.12	636.240	645.906

- B. Les indications suivantes relatives à l'exercice et à l'exercice précédent au sujet du personnel intérimaire et des personnes mises à la disposition de l'entreprise

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
a) leur nombre total à la date de clôture de l'exercice	8.11.20	0	0
b) l'effectif moyen calculé en équivalents temps plein de manière analogue à celle des travailleurs inscrits au registre du personnel	8.11.21	0,0	0,0
c) le nombre d'heures prestées	8.11.22	0	0

N° 12. Etat relatif à l'ensemble des frais d'administration et de gestion, ventilé par nature.

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe au présent arrêté)

Dénominations	Codes	Montants
I. Frais de personnel*	8.12.1	55.439.300
1. a) Rémunérations	8.12.111	37.509.511
b) Pensions	8.12.112	7.416
c) Autres avantages sociaux directs	8.12.113	688.276
2. Cotisations patronales d'assurance sociales	8.12.12	8.863.784
3. Allocations et primes patronales pour assurances extra-légales	8.12.13	4.658.710
4. Autres dépenses de personnel	8.12.14	3.720.832
5. Provisions pour pensions et pour charges salariales et sociales	8.12.15	-9.230
a) Dotations (+)	8.12.15.1	1.640
b) Utilisations et reprises (-)	8.12.15.2	(10.870)
[6. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	8.12.16]	
II. Biens et services divers*	8.12.2	34.503.169
III. Amortissements et réductions de valeur sur actifs incorporels et corporels autres que les placements*	8.12.3	367.154
IV. Provisions pour autres risques et charges*	8.12.4	0
1. Dotations (+)	8.12.41	
2. Utilisations et reprises (-)	8.12.42	()
V. Autres charges courantes*	8.12.5	741.298
1. Charges fiscales d'exploitation*	8.12.51	358.125
a) Précompte immobilier	8.12.511	
b) Autres	8.12.512	358.125
2. Contributions aux organismes publics*	8.12.52	321.600
3. Charges théoriques*	8.12.53	
4. Autres	8.12.54	61.574
VI. Frais d'administration récupérés et autres produits courants (-)	8.12.6	(13.375.189)
1. Frais d'administration récupérés	8.12.61	13.375.189
a) Rémunérations reçues pour les prestations de gestion de fonds collectifs de retraite pour compte de tiers	8.12.611	
b) Autres*	8.12.612	13.375.189
2. Autres produits courants	8.12.62	
TOTAL	8.12.7	77.675.733

Ainsi modifié par l'article 10, § 2 de l'arrêté royal du 4 août 1996.

A/ FEDERALE SC

B/

C/

0403257506

2023-12-31

00087

EUR

43

N°13. Autres produits, autres charges

A. Ventilation des AUTRES PRODUITS (poste 7. du compte non technique), s'ils sont importants.

DIVERS

REPRISES REDUCTION VALEURS S/CREANCES COMMERCIALES

INTERETS DIVERS

B. Ventilation des AUTRES CHARGES (poste 8. du compte non technique), si elles sont importantes.

DIVERS

INTERETS DIVERS

RISTOURNES COMPLEMENTAIRES

REDUCTION DE VALEURS S/CREANCES COMMERCIALES

Montants
557.600
2.420.893
422.882
89.165
341.041
57
1.906.719

A/ FEDERALE SC

B/

C/

0403257506

2023-12-31

00087

EUR

44

N°14. Résultats exceptionnels

A. Ventilation des PRODUITS EXCEPTIONNELS (poste 11. du compte non technique), s'ils sont importants.

B. Ventilation des CHARGES EXCEPTIONNELLES (poste 12. du compte non technique), si elles sont importantes.

Montants

N° 15. Impôts sur le résultat

A. DETAIL DU POSTE 15 a) 'Impôts':

1. Impôts sur le résultat de l'exercice :

- a. Versements anticipés et précomptes remboursables
- b. Autres éléments imputables
- c. Excédent de versements anticipés et/ou de précomptes remboursables portés à l'actif (-)
- d. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a.) du passif)

2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :

- a) Suppléments d'impôts dus ou versés :
- b) Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a) du passif ou provisionnés (portés au poste E.II.2. du passif)

Codes	Montants
8.15.1.634	5.246.000
8.15.1.634.1	5.246.000
8.15.1.634.11	5.555.212
8.15.1.634.12	
8.15.1.634.13	(309.212)
8.15.1.634.14	
8.15.1.634.2	
8.15.1.634.21	
8.15.1.634.22	

N° 15. Impôts sur le résultat

- B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal
(si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Montants
DNA	7.070.672
RDT	-2.500.889
RESERVES A TAXER - PROV EGALISATION	14.000.000
RESERVES A DETAXER - +VALUES ACTION	-773.904
DPI - DRI	-1.282.639
RESERVES A TAXER - IBNER	4.600.000

- C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPÔTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

N° 15. Impôts sur le résultat (suite et fin)

D.SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

1. Latences actives

- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

2. Latences passives

Codes	Montants
8.15.4.1	0
8.15.4.11	
8.15.4.2	0

N° 16. Autres taxes et impôts à charge de tiers

A. Taxes :

1. Taxes sur les contrats d'assurance à charge de tiers

2. Autres taxes à charge de l'entreprise

B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :

1. Précompte professionnel

2. Précompte mobilier (sur dividendes)

Codes	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent
8.16.11	28.061.566	27.095.994
8.16.12	1.175.585	1.012.249
8.16.21	11.091.253	9.947.518
8.16.22	0	

N° 17. Droits et engagements hors bilan (art. 14)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17/11/1994)

	Codes	Montants
A. Garanties constituées ou irrévocablement promises par des tiers pour compte de l'entreprise* :	8.17.00	
B. Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour compte de tiers* :	8.17.01	
C. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements* :		
a) de l'entreprise :	8.17.020	
b) de tiers :	8.17.021	135.000
D. Garanties reçues* (autres qu'en espèces) :		
a) titres et valeurs de réassureurs (CFR. Chapitre III, Définitions et notes explicatives : poste C.III.1 et 2 de l'actif et F. du passif) :	8.17.030	28.790.852
b) autres :	8.17.031	210.490
E. Marchés à terme* :		
a) opérations sur titres (achats) :	8.17.040	
b) opérations sur titres (ventes) :	8.17.041	
c) opérations sur devises (à recevoir) :	8.17.042	
d) opérations sur devises (à livrer) :	8.17.043	
e) opérations sur taux d'intérêt (achats, ...) :	8.17.044	
f) opérations sur taux d'intérêt (ventes, ...) :	8.17.045	
g) autres opérations (achats, ...) :	8.17.046	10.010.764
h) autres opérations (ventes, ...) :	8.17.047	
F. Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise* :	8.17.05	

N° 17. Droits et engagements hors bilan (art. 14)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17/11/1994)

G. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan, ainsi que l'impact financier de ces opérations, à condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation de ces risques ou avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise.

Gbis. La nature et l'impact financier des événements significatifs postérieurs à la date de clôture du bilan qui ne sont pas pris en compte dans le compte de résultats ou dans le bilan.

H. Autres (à spécifier) :

8.17.06	
8.17.06B	
8.17.07	0

N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Codes	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
		Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
- C II.Placements dans des entreprises liées et participations	8.18.222	158.486.666	149.441.649	13.915.000	13.915.000
1 + 3 Participations	8.18.222.01	97.446.102	99.041.649	0	0
2 + 4 Bons, obligations et créances	8.18.222.02	61.040.564	50.400.000	13.915.000	13.915.000
- subordonnés	8.18.222.021	61.040.564	50.400.000		
- autres	8.18.222.022			13.915.000	13.915.000
- D. II.Placements dans des entreprises liées et participations	8.18.232		0		0
1 + 3 Participations	8.18.232.01				
2 + 4 Bons, obligations et créances	8.18.232.02		0		0
- subordonnés	8.18.232.021				
- autres	8.18.232.022				
- E. Créances	8.18.41	13.774.259	15.811.657	0	902
I. Créances nées d'opérations d'assurances directes	8.18.411				
II. Créances nées d'opérations de réassurance	8.18.412				

N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Codes	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
		Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
III. Autres créances	8.18.413	13.774.259	15.811.657	0	902
- B. Passifs subordonnés	8.18.12				
- G. Dettes	8.18.42	10.278.953	5.912.267		0
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.18.421				
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.18.422				
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.18.423				
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.18.424				
V. Autres dettes	8.18.425	10.278.953	5.912.267		

**N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
(suite et fin)**

	Codes	Entreprises liées	
		Exercice clôturé	Exercice précédent
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	8.18.50		
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	8.18.51		
- Autres engagements financiers significatifs	8.18.52		
- Produits provenant des terrains et constructions	8.18.53	411.632	915.590
- Produits provenant d'autres placements	8.18.54	6.699.824	4.839.396

A/ FEDERALE SC

B/

C/

0403257506

2023-12-31

00087

EUR

N° 18bis. Relations avec des entreprises associées (*).

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
1° Montant des immobilisations financières	8.18.60		
- Participations	8.18.60.1		
- Créances subordonnées	8.18.60.2		
- Autres créances	8.18.60.3		
2° Créances sur des entreprises associées	8.18.61		
- A plus d'un an	8.18.61.1		
- A un an au plus	8.18.61.2		
3° Dettes envers des entreprises associées	8.18.62		
- A plus d'un an	8.18.62.1		
- A un an au plus	8.18.62.2		
4° Garanties personnelles et réelles	8.18.63		
- Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	8.18.63.1		
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	8.18.63.2		
5° Autres engagements financiers significatifs	8.18.64		

(*) Entreprises associées au sens de l'article 12 du Code des sociétés.

N° 19. Relations financières avec :

A.les administrateurs et gérants;

B.les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci;

C.les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par les personnes citées sous B.

1.Créances sur les personnes précitées

2.Garanties constituées en leur faveur

3.Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

4.Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats,

- aux administrateurs et gérants

- aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Montants
8.19.1	
8.19.2	
8.19.3	
8.19.41	365.217
8.19.42	

Le taux d'intérêt, les conditions essentielles et les montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé relatifs aux points 1., 2. et 3. susvisés

A/ FEDERALE SC

B/

C/

0403257506

2023-12-31

00087

EUR

N° 19bis. Relations financières avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié /ils sont liés.

1. Emoluments du (des) commissaire(s)

2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'entreprise par le(s) commissaire(s)

- Autres missions d'attestation

- Missions de conseils fiscaux

- Autres missions extérieures à la mission révisorale

3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'entreprise par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

- Autres missions d'attestation

- Missions de conseils fiscaux

- Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Montants
8.19.5	75.915
8.19.6	
8.19.61	
8.19.62	
8.19.63	154.727
8.19.7	
8.19.71	
8.19.72	
8.19.73	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N° 20. Règles d'évaluations

(Cet état est notamment visé par les articles : 12 bis, § 5; 15; 19, 3ème alinéa; 22bis, 3ème alinéa; 24, 2ème alinéa; 27, 1°, dernier alinéa et 2°, dernier alinéa; 27 bis, § 4, dernier alinéa; 28, § 2, 1er et 4e alinéas; 34, 2ème alinéa; 34 quinquies, 1er alinéa; 34 sexies, 6°, dernier alinéa; 34 septies, § 2 et par le Chapitre III. 'Définitions et notes explicatives', Section II, poste 'loyer théorique'.)

A.Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire (hormis les placements du poste D. de l'actif)

1.Constitution et ajustements d'amortissements

2.Réductions de valeurs

3.Provisions pour risques et charges

4.Provisions techniques

5.Réévaluations

6.Autres

B.Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire en ce qui concerne les placements du poste D. de l'actif.

1.Placements autres que les terrains et constructions

2.Terrains et constructions

3.Autres

FEDERALE ASSURANCE Le 31.12.2023 REGLES DEVALUATION Les règles dévaluation décrites ci-dessous sont celles appliquées pour l'ensemble des compagnies d'assurance du Groupe Fédérale Assurance, à savoir : La mutuelle Vie, la Société Coopérative et la Caisse Commune. A C T I F IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique B) Les immobilisations incorporelles et corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps et de montant supérieur à 1.000 euros (et 300.000 euros comme seuil pour les développements informatiques) sont évaluées à leur valeur d'acquisition et sont portées au bilan pour cette valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents. Par immobilisations incorporelles il y a lieu d'entendre les ressources de nature incorporelle (telles que frais de développement, concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques, goodwill, acomptes versés) destinées à être affectées durablement à l'activité de l'entreprise et susceptibles de générer des futurs avantages économiques pour l'entreprise. Les immobilisations incorporelles autres que celles achetées à des tiers doivent être inscrites à l'actif à leur coût de revient. Les charges de développements informatiques supportées par l'entreprise pour la réalisation d'immobilisations pour son propre compte sont activées à leur coût de revient à partir d'un seuil de 300.000 euros. En deçà de ce seuil, les immobilisations incorporelles seront prises en compte de résultats. Les autres charges d'immobilisations incorporelles (donc autres que les développements informatiques) sont activées à leur coût de revient à partir de 1.000 euros. A partir du 01/01/2021, les durées d'amortissements linéaires suivantes seront appliquées :

- Prestations internes et externes : Amortissement selon la durée d'utilisation prévue de l'application fournie (avec un maximum de 10 ans). Si la durée d'utilisation n'est pas communiquée, l'amortissement se fera par défaut sur une base de 10 ans
- Licences et logiciels : Amortissement selon la durée d'utilisation prévue (avec un maximum de 10 ans). Si la durée d'utilisation n'est pas communiquée, l'amortissement se fera par défaut sur une base de 10 ans.
- ? - Par licences et logiciels, on entend : - Licences software achetées à des tiers et non liées à des développements informatiques ; - Licences software utilisées dans le cadre de services à la clientèle ; - Logiciels

développés par l'entreprise pour son usage propre, en ce compris les licences acquises dans le cadre du projet. - Licences software et frais de développement de sites internet : 3 ans. - Goodwill : Amortissement en fonction de sa durée d'utilisation avec un minimum de 5 ans et un maximum de 10 ans. PLACEMENTS (rubrique C.) Terrains et constructions (sous-rubrique C.I.) - Les immeubles sont enregistrés à leur prix d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires. - Ce prix (hors terrain) est amorti au prorata du nombre de jours, selon la méthode linéaire, au taux de 3 % l'an, ou sur la durée prévue de l'utilisation du bien. Les amortissements du coût de la construction sont pratiqués à partir de l'année de leur réception provisoire. - Les frais accessoires sont amortis de la même manière que le montant en principal. - En cas de plus-value de réévaluation, celle-ci fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restante d'amortissement de l'immeuble. - Pour les immeubles de placement, si la valeur de marché est comprise entre 70 et 100% de la valeur nette comptable, la décision d'impairment appartient au comité d'investissement immobilier, qui tranchera sur base d'une analyse documentée. Si la valeur de marché est inférieure à 70% de la valeur nette comptable et si cette moins-value latente est durable, un impairment, correspondant à la différence entre la valeur de marché et la valeur nette comptable, sera pris en charge, acté dans le compte de résultats. - Les biens immobiliers acquis en vue d'une construction à ériger ou d'une reconstruction sont comptabilisés à leur prix d'achat et ne font l'objet d'aucun amortissement. - Nue-propriété : La nue-propriété est inscrite à sa valeur d'acquisition en vertu du principe général de l'inscription des actifs à leur valeur d'acquisition, conformément à l'Avis CNC n° 162-2. Placements dans des entreprises liées et participations (sous-rubrique C.II.) Ces placements sont enregistrés à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Ces immobilisations font, le cas échéant, l'objet de réduction de valeur lorsque le conseil d'administration estime qu'une dépréciation présente un caractère durable. Sur proposition du conseil d'administration, ces placements peuvent être réévalués lorsque la valeur présente un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable. Autres placements financiers (sous-rubrique C.III.) Ces placements sont enregistrés à leur valeur d'acquisition, frais supplémentaires exclus. Conformément à l'article 33 de l'Arrêté Royal du 17 novembre 1994, les actions et les obligations sont inventoriées de manière individuelle. Actions, parts et autres titres à revenu variable (C.III.1) Pour les titres à revenu variable, une réduction de valeur est actée en fin d'exercice si la valeur du titre fait apparaître une dépréciation durable par rapport à son prix d'inventaire. Obligations et autres titres à revenu fixe (C.III.2) - Lorsque la valeur d'acquisition du titre à revenu fixe diffère de sa valeur de remboursement, cette différence est prise en résultat prorata temporis de la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des

titres. - Une réduction de valeur est éventuellement actée en fin d'exercice si la valeur du titre par rapport à son prix d'inventaire fait apparaître une dépréciation durable. Conformément à l'Arrêté Royal du 9 octobre 2014, les critères pris en compte pour déterminer si une dépréciation est durable ou non tiennent compte de l'ensemble des risques attendus. A chaque clôture comptable, une évaluation prospective des risques de non-respect de ses engagements par le débiteur du titre ou de la créance est effectuée et ce, en fonction de leurs probabilités de survenance. Les critères utilisés pour l'application de cette disposition et dacter une réduction de valeur sont : o la hauteur de la dépréciation par rapport à son prix d'inventaire (en %); o la durée observée de la dépréciation; o l'information qualitative sur le titre en possession qui indique par exemple l'existence des difficultés financières, une restructuration, un défaut de paiement des intérêts ou du principal, une dégradation significative de notation ou une augmentation importante du spread.

Prêts et crédits hypothécaires (C.III.4) Ces sommes correspondent aux montants des prêts accordés sous déduction des remboursements effectués. Lorsque le remboursement à échéance des prêts est incertain ou compromis, une réduction de valeur est opérée.

Autres prêts (C.III.5) Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale sous déduction des remboursements effectués. Lorsque leur remboursement à échéance est incertain ou compromis, une réduction de valeur est opérée.

Dépôts auprès des établissements de crédit (C.III.6) Ces sommes sont reprises à leur valeur nominale.

Autres règles particulières Produits dérivés Les produits dérivés utilisés à titre spéculatif respectent le principe de prudence, à savoir que les moins-values latentes font l'objet de réductions de valeur ou de constitutions de provisions pour risques financiers, alors que les plus-values ne sont pas comptabilisées. Les résultats sur produits dérivés à des fins de couverture se neutralisent avec les variations de valeur des éléments couverts.

Éléments dactifs libellés en devises Les éléments monétaires sont valorisés en euros au cours comptant à la date de clôture de l'exercice. Les éléments non monétaires sont conservés en euros au cours d'acquisition. Le solde des écarts négatifs résultant de la conversion des éléments monétaires est pris en charge au compte de résultats; tandis que le solde des écarts positifs est comptabilisé dans les comptes de régularisation comme produit à reporter.

PLACEMENTS RELATIFS AUX OPERATIONS LIEES A UN FONDS D'INVESTISSEMENT DU GROUPE D'ACTIVITES «VIE» ET DONT LE RISQUE DE PLACEMENT NEST PAS SUPPORTE PAR L'ENTREPRISE (rubrique D.) Ces placements sont portés à l'actif à leur valeur actuelle (valeur de marché).

PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES (rubrique D.bis) Les provisions sont évaluées conformément aux traités de réassurance.

CREANCES (rubrique E.) Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet de réductions de valeur lorsque leur remboursement à échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

AUTRES ELEMENTS DACTIF (rubrique F.) Actifs corporels (sous-rubrique F.I.) Les actifs corporels sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce

compris les frais accessoires. Le mobilier de bureau et le matériel dont la valeur d'acquisition est inférieure à 1.000,00 EUR sont pris directement en charge. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire de la manière suivante : - mobilier et matériel de bureau : 10% ou la durée d'utilisation prévue; - matériel roulant : 20%; - installations, machines et équipements électroniques : 20% ou la durée d'utilisation prévue. Valeurs disponibles (sous-rubrique F.II.) Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale. COMPTES DE REGULARISATION (rubrique G.) Intérêts et loyers acquis et non échus (sous-rubrique G.I.) Les coupons et intérêts acquis et non échus sont évalués échéance par échéance avant déduction du précompte mobilier. Autres comptes de régularisation (sous-rubrique G.III.) Soit les revenus acquis et les charges à reporter imputables à un exercice ultérieur. ? P A S S I F INTERETS DES TIERS (rubrique A.bis) Les intérêts minoritaires ont été, dans les comptes consolidés, limités à la part revenant à ces minoritaires telle que définie à l'article 14 des statuts de Fédérale Assurance, Société Coopérative. FONDS POUR DOTATIONS FUTURES (rubrique B.bis) Sont portés sous ce poste, les fonds dont la répartition aux assurés n'a pas encore été déterminée au moment de la clôture de l'exercice. Ceci ne concerne que l'assurance Vie. PROVISIONS TECHNIQUES (rubrique C.) Constituées avec prudence, sincérité et bonne foi afin de couvrir tous les risques et charges prévus et en conformité avec les règles prescrites par les organismes de contrôle. Provisions pour primes non acquises (sous-rubrique C.I.) - Pour les polices (autres que «Tous Risques» et «Assurance Contrôle») dont l'échéance annuelle n'est pas le 1er janvier, la méthode prorata temporis est utilisée. - La provision pour primes non acquises «Tous Risques» et «Assurance Contrôle» est calculée en fonction de la durée des garanties assurées. Provisions d'assurance «Vie» (sous-rubrique C. II.) - Calculées conformément à la réglementation en vigueur - Les provisions pour les assurances vie de la branche 21 assorties d'un taux garanti sur les versements futurs ou de type capitalisation ainsi que celles de la branche 26 sont calculées selon les formules actuarielles s'appuyant sur les bases techniques des contrats. - Les provisions pour les assurances vie de la branche 23 sont calculées en multipliant le nombre d'unités de compte par le cours d'une unité du fonds en question. - Assurance Maladie Invalidité (Collective). Constitution d'une réserve de prime correspondant au prorata de prime non consommée égal à 41,25 % de la prime (c.à.d. 50 % - la commission). - Assurance Complémentaire contre le Risque d'Invalidité (Individuelle). Constitution d'une réserve de vieillissement et de lissage qui est alimentée chaque année par 90 % de la prime afférente à la quote-part de Fédérale Assurance (réassurance déduite). La réserve totale est limitée à 10 fois la prime. - De la réserve est déduite la quote-part de sinistres à charge de Fédérale Assurance, à savoir : - les sinistres payés ; - les variations de réserves des sinistres consolidés. ? - Provision de longévité. La réserve de longévité concerne les produits de rentes (Collective & Individuelle) et les combinaisons CDACA et CDSCA

(Individuelle). Elle est constituée par la différence entre les provisions calculées selon les formules actuarielles sappuyant sur les bases techniques des contrats et ces mêmes provisions recalculées avec des assurés rajeunis de 5 ans. Provisions pour sinistres (sous-rubrique C.III.) Calculées conformément à la réglementation en vigueur. Constituées des provisions évaluées dossier par dossier concernant les sinistres survenus avant et non encore terminés à la date de clôture de l'exercice comptable, des provisions pour indemnités supplémentaires relatives au coût du renouvellement et de l'entretien des appareils de prothèse et d'orthopédie, des provisions IBN(E)R, des provisions pour frais de gestion futurs, des provisions pour égalisation, et des provisions complémentaires dites clignotants prévues par l'art. 11 de l'A.R. du 16 janvier 2002 (M.B. du 14 février 2002). Provisions pour risques en cours Pour la Caisse Commune : La provision pour risques en cours est calculée sur la base de l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, lié aux contrats en cours et restant à assumer par l'entreprise, dans la mesure où ce montant estimé excède la provision pour primes non acquises et les primes dues relatives auxdits contrats, comme défini dans l'article 34 quater de l'AR du 17 novembre 1994. Le calcul de l'ensemble estimé de la charge des sinistres prend en compte un facteur d'actualisation conforme aux dispositions de l'article 34 sexies de l'AR du 17 novembre 1994. Cette actualisation de l'ensemble estimé de la charge des sinistres s'applique sur les produits accident de travail en appliquant le facteur d'actualisation sur les flux déterminé par la cadence de paiements de sinistres. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation n'est pas supérieure à une estimation prudente du taux de rendement des actifs placés en représentation des provisions pour sinistres pendant le délai nécessaire au paiement de ces sinistres. En outre, il n'est pas supérieur au plus faible des deux taux suivants : - celui du rendement desdits actifs sur les cinq dernières années; - celui du rendement desdits actifs dans l'année précédant l'établissement du bilan. Pour la Société Coopérative : La provision pour risques en cours est calculée sur la base de l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, lié aux contrats en cours et restant à assumer par l'entreprise, dans la mesure où ce montant estimé excède la provision pour primes non acquises et les primes dues relatives auxdits contrats, comme défini dans l'article 34 quater de l'AR du 17 novembre 1994. L'évaluation est faite sur l'ensemble des branches d'assurance non-vie qui font partie des produits commercialisés. En cas des risques particuliers la société évalue les risques et les évolutions attendues dans les différentes branches d'assurance non-vie et détermine la nécessité de comptabiliser une provision additionnelle pour risques en cours. ? Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (sous-rubrique C.IV.) Pour la Société Coopérative : Se rapportent aux ristournes restant à liquider des exercices antérieurs et des ristournes de l'exercice en cours. Pour la Mutuelle Vie : Se rapportent aux participations bénéficiaires accordées au cours de l'exercice et le solde des exercices antérieurs non-encore affectés aux contrats.

Provision pour égalisation et catastrophes (sous-rubrique C.V.) Pour la Caisse Commune : La société se réserve le droit de constituer des provisions afin de faire face à une détérioration des résultats consécutive aux modifications démographiques, à la chute des taux d'intérêt, à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des sinistres. Pour la Société Coopérative : Outre la constitution de la provision obligatoire prévue par la Communication D 151 de l'Office de Contrôle des Assurances (CBFA), la société se réserve le droit de constituer des provisions techniques d'égalisation complémentaires. Ces provisions sont alimentées par prélèvement sur les résultats techniques après octroi des ristournes. Autres provisions techniques (sous-rubrique C.VI.) Pour la Caisse Commune : - Réserve d'indexation (article 20ter de IA.R. du 21 décembre 1971). Pour la Société Coopérative : - Provision de vieillissement pour les branches maladie et revenu garanti. Pour la Mutuelle Vie : - Le fonds de réserve est la réserve prévue par le législateur (cf. Arrêté Royal 1969). Il est alimenté par une partie du solde bénéficiaire du compte de résultat de l'année. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (rubrique E.) A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, arrête les provisions à constituer pour couvrir les risques de pertes et de charges probables dont le montant ne peut qu'être estimé. DEPOTS RECUS DES REASSUREURS (rubrique F.) Ces dépôts, repris à leur valeur nominale, correspondent à la couverture de la part des réassureurs dans les provisions techniques telle quelle est stipulée dans les traités de réassurance. ? DETTES (rubrique G.) Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. COMPTES DE REGULARISATION (rubrique H.) Charges à imputer et revenus imputables à un exercice ultérieur. ? COMPTE DE RESULTATS Les frais d'administration généraux de la société comprenant les frais de personnel, les biens et services et les amortissements sont répartis en fonction de clés basées sur l'activité du personnel, entre : - les frais de gestion liés à l'acquisition; - les frais internes de gestion des sinistres; - les frais de gestion des placements; - les frais d'administration. Approuvé par le comité d'audit du xxxxx par le conseil d'administration du xxxxx

N°21. Modifications aux règles d'évaluations (art. 16)(art. 17).

A.Exposé des modifications et leurs justifications

--

B.Différence d'estimation résultant des modifications (à indiquer pour la première fois pour l'exercice au cours duquel ces modifications ont été effectuées).

Postes et sous-postes concernés (*)	Montants	Postes et sous-postes concernés (*)	Montants

(*) avec mention des chiffres et des lettres relatifs au libellé du poste ou du sous-poste concerné du bilan (exemple : C.III.2. obligations et autres titres à revenu fixe).

N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés

A. Informations à compléter par toutes les entreprises.

- L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif au comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances :

oui/non (*) : Oui

- L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion pour la (les) raison(s) suivante(s) (*) :

* l'entreprise ne contrôle pas, seule ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge

ou étranger;

oui/non (*) : Non

* l'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise-mère qui établit et publie des comptes consolidés :

oui/non (*) : Non

. Justification du respect des conditions prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatifs aux comptes consolidés des entreprises :

. Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'entreprise-mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisé :

Fédérale Assurance - Association d' Assurance Mutuelle sur la Vie - Rue de l' Etuve 12 à 1000 Bruxelles - RPM : 0408.183.324

* Biffer ce qui ne convient pas.

N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés (suite et fin)

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale commune.

. Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A.

ou le numéro national de l'(des) entreprise(s)-mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s)-mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation (**):

Fédérale Assurance - Association d' Assurance Mutuelle sur la Vie - Rue de l' Etuve 12 à 1000 Bruxelles - RPM : 0408.183.324

. Si l'(les) entreprise(s)-mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus (**):

(**) Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

**N° 23. Informations complémentaires à fournir par l'entreprise sur base
du présent arrêté du 17/11/94**

L'entreprise mentionne les informations complémentaires exigées le cas échéant :

- par les articles :

2 bis; 4, 2ème alinéa; 6; 8; 10, 2ème alinéa; 11, 3ème alinéa; 19, 4ème alinéa; 22; 27 bis, § 3, dernier alinéa;
33, 2ème alinéa; 34 sexies, § 1, 4°; 39.

- au chapitre III, section I de l'annexe :

pour les postes de l'actif C.II.1., C.II.3, C.III.7.c) et F.IV.

et

pour le poste du passif C.I.b) en C.IV.

Provision pour égalisation et catastrophes : Compte tenu de la taille réduite de notre portefeuille et par souci de prudence, la dotation d'égalisation et catastrophe est de : 18,047,460,64 en 2023.

Elle se ventile comme suit :

- Dotation réglementaire (Circulaire D151) : 4.047.460,64

- Dotation complémentaire : 14.000.000,00

A/ FEDERALE SC

B/

C/

0403257506

2023-12-31

00087

EUR

N° 24. Transactions effectuées par l'entreprise avec des parties liées à des conditions autres que celles du marché

L'entreprise mentionne les transactions effectuées avec des parties liées, y compris le montant de ces transactions, la nature de la relation avec la partie liée ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'entreprise, lorsque ces transactions présentent une importance significative et n'ont pas été conclues aux conditions normales du marché.

Les informations précitées peuvent être agrégées en fonction de leur nature sauf lorsque des informations distinctes sont nécessaires pour comprendre les effets des transactions avec des parties liées sur la situation financière de l'entreprise.

Cette information n'est pas requise pour les transactions qui ont lieu entre deux ou plusieurs membres d'un groupe, à condition que les filiales qui sont parties à la transaction soient détenues en totalité par un tel membre.

Les termes « parties liées » ont le même sens que dans les normes comptables internationales adoptées conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002.

Néant. Les parties liées n'incluent pas les sociétés (quasi) entièrement détenues par le groupe auquel la société appartient.

Nr 25. Prêts-citoyens thématiques (entreprises d'assurance).

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Fonds récoltés dans le cadre de la loi du 26/12/2013	8.25.001		
2. Affectation des fonds récoltés dans le cadre de la loi du 26/12/2013	8.25.002		
2.a. Projets éligibles (art. 9 de la loi)	8.25.002.001		
2.b. Autres placements	8.25.002.002		

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section I. Bilan détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
A.	-			A. Capitaux propres (état n°5)	11	116.662.232	116.720.130
B. Actifs incorporels (état n°1)	21	5.882.422	3.940.780	I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé	111	1.119.184	1.119.184
I. Frais d'établissement*	211		0	1. Capital souscrit*	111.1	2.324.330	2.324.330
1. Frais de constitution et d'augmentation de capital	211.1			2. Capital non appelé (-)	111.2	(1.205.146)	(1.205.146)
2. Frais d'émission d'emprunts	211.2			II. Primes d'émission	112		
3. Frais de restructuration	211.3			III. Plus-values de réévaluation*	113	15.090.074	15.090.074
4. Autres frais d'établissement	211.4			1. Autres que sub 2.	113.1	15.090.074	15.090.074
II. Immobilisations incorporelles*	212	5.882.422	3.940.780	2. Plus-values de réévaluation sur actifs transférés du poste C. au poste D. de l'actif	113.2		
1. Goodwill*	212.1			IV. Réserves*	114	89.883.555	89.894.002
2. Autres immobilisations incorporelles	212.2	5.882.422	3.940.780	1. Réserve légale	114.1	2.297.980	2.297.980
3. Acomptes versés	212.3			2. Réserves indisponibles	114.2	1.234.601	1.234.601
C. Placements (états n°1, 2 et 3)	22	622.316.100	603.872.602	a) pour actions propres*	114.21		
I. Terrains et constructions (état n°1)	221	13.886.111	14.170.168	b) autres*	114.22	1.234.601	1.234.601
1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre*	221.1	5.122.936	5.226.393	3. Réserves immunisées*	114.3	872.045	882.491
2. Autres	221.2	8.763.174	8.943.775	4. Réserves disponibles	114.4	85.478.929	85.478.929
a) Immeubles destinés à la location*	221.21	8.763.174	8.776.045	V. Résultat reporté	115	10.569.419	10.616.870
b) Immeubles en construction et acomptes	221.22	0	167.729	1. Bénéfice reporté	115.1	10.569.419	10.616.870
c) Location-financement et droits similaires*	221.23			2. Perte reportée (-)	115.2	()	()
II. Placements dans des entreprises liées et participations (états n°1, 2 et 18)	222	172.401.665	163.356.649	VI. -	-		
- Entreprises liées*	222.1	158.486.665	149.441.649	B. Passifs subordonnés* (états n°7 et 18)	12		0
1. Participations*	222.11	97.446.102	99.041.649	I. Emprunts convertibles	121		
2. Bons, obligations et créances*	222.12	61.040.564	50.400.000	II. Emprunts non convertibles	122		
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation*	222.2	13.915.000	13.915.000	Bbis. Fonds pour dotations futures*	13		
3. Participations*	222.21	0	0				
4. Bons, obligations et créances*	222.22	13.915.000	13.915.000	C. Provisions techniques* (état n°7)	14	612.992.481	579.060.542
III. Autres placements financiers	223	436.028.324	426.345.786	I. Provision pour primes non acquises et			
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable* (état n°1)	223.1	29.857.672	35.194.529				
a) actions ou parts autres que sub							
b) et c)	223.11	29.254.120	34.590.977				

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section I. Bilan détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
b) actions de sociétés d'investissement	223.12			risques en cours*	141	76.595.319	67.254.233
c) parts dans des fonds de placement	223.13	603.552	603.552	II. Provision d'assurance 'vie' *	142		
2. Obligations et autres titres à revenu fixe* (état n°1)	223.2	367.157.843	349.876.335	III. Provision pour sinistres*	143	344.674.570	337.772.152
a) obligations de placement et autres titres de placement à revenu fixe	223.21	367.157.843	349.876.335	IV. Provision pour participations aux béné- fices et ristournes*	144	879.226	1.214.899
b) obligations de trésorerie et autres titres de trésorerie à revenu fixe*	223.22			V. Provision pour égalisation et catastrophes*	145	189.718.203	171.670.742
3. Parts dans des pools d'investis- sement*	223.3			VI. Autres provisions techniques*	146	1.125.163	1.148.515
4. Prêts et crédits hypothécaires*	223.4	0	0				
5. Autres prêts*	223.5	39.012.808	41.274.921				
a) avances sur contrats 'vie'	223.51						
b) autres prêts garantis	223.52	30.682.500	37.684.619				
c) prêts non garantis	223.53	8.330.308	3.590.303				
6. Dépôts auprès des établissements de crédit*	223.6		0				
a) de plus d'un an	223.61						
b) d'un an au plus	223.62						
7. Autres.	223.7		0				
a) location-financement et droits similaires*	223.71						
b) instruments financiers*	223.72						
c) autres*	223.73						
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes*	224						
D. Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise*	23		0	D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investis- sement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise* (état n°7)	15		
I. Terrains et constructions	231						
II. Placements dans des entreprises liées et participations (états n° 2 et18)	232		0	E. Provisions pour autres risques et charges	16		
- Entreprises liées*	232.1		0	I. Provisions pour pensions et obligations		730.877	213.189

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section I. Bilan détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
1. Participations*	232.11			similaires*	161	1.640	10.870
2. Bons, obligations et créances*	232.12			II. Provisions pour impôts	162	95.038	98.520
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation*	232.2		0	1. Impôts différés*	162.1	95.038	98.520
3. Participations*	232.21			2. Autres charges fiscales*	162.2		
4. Bons, obligations et créances*	232.22			III. Autres provisions (état n°6)	163	634.199	103.799
III. Autres placements financiers	233		0	F. Dépôts reçus des réassureurs*	17	26.769.960	26.769.960
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable*	233.1						
2. Obligations et autres titres à revenu fixe*	233.2		0				
a) titres de placement à revenu fixe	233.21						
b) titres de trésorerie à revenu fixe	233.22						
3. Parts dans des pools d'investissement*	233.3						
4. Prêts et crédits hypothécaires*	233.4						
5. Autres prêts*	233.5						
6. Dépôts auprès des établissements de crédit*	233.6						
7. Autres.	233.7						
IV. Autres	234						
Dbis. Part des réassureurs dans les provisions techniques*	24	91.150.149	82.649.873				
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	241	21.741.839	14.851.037				
II. Provision d'assurance 'vie'	242						
III. Provision pour sinistres	243	68.739.195	67.124.902				
IV. Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	244						
V. Autres provisions techniques	245	669.114	673.933				
VI. Provisions relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	246						
E. Créances* (états n° 18 et 19)	41	76.814.705	59.141.073	G. Dettes* (états n°7 et 18)	42	46.692.162	47.555.489
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe	411	39.498.955	28.737.345	I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	421	12.614.258	15.665.138
1. Preneurs d'assurance*	411.1	10.374.275	5.355.450	1. Preneurs d'assurance	421.1	8.619.532	9.154.163

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section I. Bilan détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
2. Intermédiaires d'assurance*	411.2	16.256.260	14.420.677	a) dettes techniques	421.11	8.619.532	9.154.163
3. Autres	411.3	12.868.420	8.961.217	1° primes payées avant l'échéance*	421.111	8.386.441	8.949.546
a) charges techniques à récupérer*	411.31	1.264.838	1.089.715	2° risques suspendus*	421.112		
b) comptes courants des entreprises d'assurance	411.32	9.263.339	5.866.096	3° franchises consignées*	421.113	0	0
c) autres	411.33	2.340.243	2.005.407	4° autres	421.114	233.092	204.617
II. Créances nées d'opérations de réassurance	412	19.240.136	13.077.227	b) autres	421.12		
1. Créances garanties*	412.1			2. Intermédiaires d'assurance	421.2	2.993.061	3.664.990
2. Autres	412.2	19.240.136	13.077.227	3. Comptes courants des entreprises d'assurances	421.3	894.194	2.675.206
III. Autres créances	413	18.075.615	17.326.502	4. Autres	421.4	107.471	170.780
1. Compte courant du siège social étranger*	413.1			II. Dettes nées d'opérations de réassurance	422	6.684.093	3.335.545
2. Cautionnements versés en numéraire*	413.2	1.331.700	2.536.709	1. Part des réassureurs dans les charges techniques à récupérer	422.1		
3. Autres*	413.3	16.743.914	14.789.792	2. Dettes techniques	422.2		
IV. Capital souscrit, appelé mais non versé	414			3. Autres	422.3	6.684.093	3.335.545
F. Autres éléments d'actif (Etat n°4)	25	6.699.509	14.928.304	III. Emprunts obligataires non subordonnés	423		0
I. Actifs corporels	251	1.423.734	749.900	1. Emprunts convertibles	423.1		
1. Installations, machines, équipement électronique et outillage	251.1	555.910	672.355	2. Emprunts non convertibles	423.2		
2. Mobilier et matériel roulant	251.2	11.448	77.545	IV. Dettes envers des établissements de crédit*	424		0
3. Stocks et autres actifs corporels*	251.3	856.376	0	1. de plus d'un an	424.1		
II. Valeurs disponibles*	252	5.275.775	14.178.404	2. d'un an au plus	424.2		
III. Actions propres	253			V. Autres dettes	425	27.393.811	28.554.805
IV. Autres*	254			1. Dettes fiscales, salariales et sociales	425.1	6.005.665	14.407.583
				a) impôts	425.11	143.738	8.416.348
				b) rémunérations et charges sociales	425.12	5.861.927	5.991.236
				2. Autres	425.2	21.388.146	14.147.222
				a) compte courant du siège social étranger*	425.21		
				b) cautionnements reçus en numéraire	425.22		
				c) Office National des Pensions	425.23		
				d) capitaux non liquidés sur prêts consentis	425.24	0	0
				e) fonds de reconstitution des prêts reconstituables annuités*	425.25		
				f) dettes de location-financement et assimilées	425.26		
				g) autres*	425.27	21.388.146	14.147.222

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section I. Bilan détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
G. Comptes de régularisation (état n°4)	431 / 433	11.745.725	10.397.794	H. Comptes de régularisation* (état n°8)	434 / 436	10.760.897	4.611.117
I. Intérêts et loyers acquis non échus*	431	7.502.647	6.775.018	I. Produits à reporter	434	415.527	375.039
II. Frais d'acquisition reportés	432		0	1. Instruments financiers*	434.1		
1. Opérations d'assurance non-vie	432.1			2. Ecart de conversion des devises	434.2		
2. Opérations d'assurance vie	432.2			3. Autres	434.3	415.527	375.039
III. Autres comptes de régularisation*	433	4.243.078	3.622.776	II. Charges à imputer	435	2.199.842	787.924
1. Autres produits acquis	433.1			III. Autres	436	8.145.528	3.448.155
2. Charges à reporter	433.2						
3. Autres	433.3	4.243.078	3.622.776				
TOTAL	21/43	814.608.609	774.930.426	TOTAL	11/43	814.608.609	774.930.426

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
			01	02	03		
		00	01	02	03	04	05
1. Primes acquises nettes de réassurance	710	197.023.139	194.070.345			2.806.312	146.482
a) Primes brutes (état n°10)	710.1	222.786.957	219.238.545			3.401.929	146.482
aa) primes émises*	710.11	222.786.957	219.238.545			3.401.929	146.482
bb) variation des primes restant à émettre* (augmentation +, réduction -)	710.12	0	0			0	0
- fin d'exercice (+)	710.121						
- début d'exercice (-)	710.122	()	()	()	()	()	()
cc) frais de police, d'avenant et de quittance*	710.13						
b) Primes cédées aux réassureurs* (-)	710.2	(23.313.533)	(22.756.216)	()	()	(557.318)	()
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	710.3	-9.341.086	-9.302.786			-38.300	0
aa) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours (augmentation -, réduction +)	710.31	-9.341.086	-9.302.786			-38.300	0
- début d'exercice (+)	710.3101	67.254.233	67.084.098			170.135	
- fin d'exercice (-)	710.3102	(76.595.319)	(76.386.884)	()	()	(208.435)	()
bb) provision pour primes non acquises et risques en cours transférée reçue (+)	710.32						
cc) provision pour primes non acquises et risques en cours transférée cédée (-)	710.33	()	()	()	()	()	()
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	710.4	6.890.802	6.890.802			0	0
aa) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours (augmentation +, réduction -)	710.41	6.890.802	6.890.802			0	0
- début d'exercice (-)	710.4101	(14.851.037)	(14.851.037)	()	()	()	()
- fin d'exercice (+)	710.4102	21.741.839	21.741.839				
bb) provision pour primes non acquises et risques en cours transférée reçue (-)	710.42	()	()	()	()	()	()
cc) provision pour primes non acquises et							

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
			01	02	03		
		00	01	02	03	04	05
risques en cours transférée cédée (+)	710.43						
2. Produits des placements alloués, transférés du compte non technique (poste 6)*	711						
2bis. Produits des placements*	712	27.033.745	27.033.745				
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	712.1	7.671.070	7.671.070				
aa) entreprises liées	712.11	6.699.824	6.699.824				
1° participations	712.111	4.865.988	4.865.988				
2° bons, obligations et créances	712.112	1.833.836	1.833.836				
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	712.12	971.246	971.246				
1° participations	712.121						
2° bons, obligations et créances	712.122	971.246	971.246				
b) Produits des autres placements	712.2	15.615.681	15.615.681				
aa) produits provenant des terrains et constructions	712.21	2.219.612	2.219.612				
1° produits autres que sub 2°	712.211	2.219.612	2.219.612				
2° loyer théorique*	712.212						
bb) produits provenant d'autres placements	712.22	13.396.069	13.396.069				
1° titres à revenu variable	712.221	1.574.130	1.574.130				
2° titres à revenu fixe	712.222	11.378.167	11.378.167				
3° parts dans des pools d'investissement	712.223						
4° prêts et crédits hypothécaires	712.224	29.748	29.748				
5° autres prêts	712.225	414.025	414.025				
6° dépôts auprès des établissements de crédit	712.226						
7° intérêts versés par les réassureurs	712.227						
8° instruments financiers*	712.228						
9° autres	712.229						
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	712.3						

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
			01	02	03		
		00	01	02	03	04	05
aa) reprises d'amortissements	712.31						
bb) reprises de réductions de valeur	712.32						
cc) écarts de conversion des devises*	712.33						
dd) instruments financiers*	712.34						
ee) autres	712.35						
d) Plus-values sur réalisations	712.4	3.746.994	3.746.994				
aa) de placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	712.41						
bb) d'autres placements	712.42	3.744.726	3.744.726				
1° terrains et constructions	712.421	170.840	170.840				
2° titres à revenu variable	712.422	3.515.440	3.515.440				
3° titres à revenu fixe	712.423	58.446	58.446				
4° autres	712.424	0	0				
cc) différences de change*	712.43	2.268	2.268				
dd) instruments financiers	712.44						
ee) autres	712.45						
-	713						
3. Autres produits techniques nets de réassurance	714	575.060	575.060			0	0
a) Autres produits bruts	714.1	575.060	575.060				
aa) capitaux constitutifs de rentes*	714.11						
bb) intérêts moratoires en assurance crédit	714.12						
cc) autres*	714.13	575.060	575.060				
b) Autres charges de réassurance (-)	714.2	()	()	()	()	()	()
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	610	(122.243.550)	(121.054.793)	()	()	(1.193.714)	(-4.956)
a) Montants payés nets	610.1	117.130.549	115.110.127			1.999.932	20.490
aa) montants bruts (état n°10)	610.11	123.576.155	121.532.796			2.022.868	20.490
1° prestations*	610.111	122.200.508	120.163.842			2.016.176	20.490
2° frais externes de gestion des sinistres*	610.112	2.792.007	2.770.015			21.991	

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
			00	01	02		
3° frais internes de gestion des sinistres*	610.113	10.913.289	10.913.289				
4° charges techniques récupérées (-)	610.114	(12.329.649)	(12.314.350)	()	()	(15.299)	()
bb) part des réassureurs (-)	610.12	(6.445.605)	(6.422.669)	()	()	(22.936)	(0)
1° prestations*	610.121	6.445.605	6.422.669			22.936	
2° charges techniques récupérées (-)	610.122	()	()	()	()	()	()
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	610.2	5.113.001	5.944.666			-806.219	-25.446
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (état n°10) (augmentation +, réduction -)	610.21	6.727.294	5.960.132			792.608	-25.446
1° variation de la provision pour sinistres (augmentation +, réduction -)	610.211	6.902.417	6.135.255			792.608	-25.446
- fin d'exercice (+)	610.211.01	344.674.570	342.222.267			2.392.161	60.143
- début d'exercice (-)	610.211.02	(337.772.152)	(336.087.011)	()	()	(1.599.552)	(85.589)
(*) variation de la provision pour prestations à régler (augmentation +, réduction -)	610.211.1	6.902.417	6.135.255			792.608	-25.446
- fin d'exercice (+)	610.211.101	344.674.570	342.222.267			2.392.161	60.143
- début d'exercice (-)	610.211.102	(337.772.152)	(336.087.011)	()	()	(1.599.552)	(85.589)
(**) variation de la provision relative aux rentes (augmentation +, réduction -)	610.211.2	0	0			0	0
i) variation de la provision relative aux rentes provisoires dues (augmentation +, réduction -)	610.211.21	0	0			0	0
- fin d'exercice (+)	610.211.2101						
- début d'exercice (-)	610.211.2102	()	()	()	()	()	()
ii) variation de la provision relative aux rentes définitives dues (augmentation +, réduction -)	610.211.22	0	0			0	0
- fin d'exercice (+)	610.211.2201						
- début d'exercice (-)	610.211.2202	()	()	()	()	()	()
2° provision pour sinistres transférée							

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
			01	02	03		
		00	01	02	03	04	05
3° cédée (+)	610.212						
provision pour sinistres transférée reçue (-)	610.213	()	()	()	()	()	()
4° variation des charges techniques à récupérer (augmentation -, réduction +)	610.214	-175.123	-175.123			0	0
- fin d'exercice (-)	610.214.01	(1.264.838)	(1.264.838)	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	610.214.02	1.089.715	1.089.715				
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	610.22	-1.614.293	-15.466			-1.598.827	0
1° variation de la provision pour sinistres (augmentation -, réduction +)	610.221	-1.614.293	-15.466			-1.598.827	0
- fin d'exercice (-)	610.221.01	(68.739.195)	(67.140.368)	()	()	(1.598.827)	()
- début d'exercice (+)	610.221.02	67.124.902	67.124.902				
(*) variation de la provision pour prestations à régler (augmentation -, réduction +)	610.221.1	-1.614.293	-15.466			-1.598.827	0
- fin d'exercice (-)	610.221.101	(68.739.195)	(67.140.368)	()	()	(1.598.827)	()
- début d'exercice (+)	610.221.102	67.124.902	67.124.902				
(**) variation de la provision relative aux rentes (augmentation -, réduction +)	610.221.2	0	0			0	0
i) variation de la provision relative aux rentes provisoires dues (augmentation -, réduction +)	610.221.21	0	0			0	0
- fin d'exercice (-)	610.221.2101	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	610.221.2102						
ii) variation de la provision relative aux rentes définitives dues (augmentation -, réduction +)	610.221.22	0	0			0	0
- fin d'exercice (-)	610.221.2201	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	610.221.2202						
2° provision pour sinistres transférée cédée (-)	610.222	()	()	()	()	()	()

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
			01	02	03		
		00	01	02	03	04	05
3° provision pour sinistres transférée reçue (+)	610.223						
4° variation des charges techniques à récupérer (augmentation +, réduction -)	610.224	0	0			0	0
- fin d'exercice (+)	610.224.01						
- début d'exercice (-)	610.224.02	()	()	()	()	()	()
5. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	611	18.533	18.533			0	0
a) variation de la provision de vieillissement, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	611.1	18.533	18.533			0	0
aa) variation de la provision de vieillissement, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	611.11	23.352	23.352			0	0
1° variation de la provision de vieillissement (augmentation -, réduction +)	611.111	23.352	23.352			0	0
- fin d'exercice (-)	611.111.01	(1.125.163)	(1.125.163)	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	611.111.02	1.148.515	1.148.515				
2° provision de vieillissement transférée cédée (-)	611.112	()	()	()	()	()	()
3° provision de vieillissement transférée reçue (+)	611.113						
bb) variation de la provision de vieillissement, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	611.12	-4.819	-4.819			0	0
1° variation de la provision de vieillissement (augmentation +, réduction -)	611.121	-4.819	-4.819			0	0
- fin d'exercice (+)	611.12101	669.114	669.114				
- début d'exercice (-)	611.12102	(673.933)	(673.933)	()	()	()	()
2° provision de vieillissement transférée cédée (+)	611.122						
3° provision de vieillissement transférée reçue (-)	611.123	()	()	()	()	()	()
b) Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	611.2	0	0			0	0
aa) variation des autres provisions techniques, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	611.21	0	0			0	0

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
			01	02	03		
		00	01	02	03	04	05
1° variation des autres provisions techniques (augmentation -, réduction +)	611.211	0	0			0	0
- fin d'exercice (-)	611.21101	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	611.21102						
2° autres provisions transférées cédées (-)	611.212	()	()	()	()	()	()
3° autres provisions transférées reçues (+)	611.213						
4° variation des charges techniques à récupérer (augmentation +, réduction -)	611.214	0	0			0	0
- fin d'exercice (+)	611.21401						
- début d'exercice (-)	611.21402	()	()	()	()	()	()
bb) variation des autres provisions techniques, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	611.22	0	0			0	0
1° variation des autres provisions techniques (augmentation +, réduction -)	611.221	0	0			0	0
- fin d'exercice (+)	611.22101						
- début d'exercice (-)	611.22102	()	()	()	()	()	()
2° autres provisions techniques transférées cédées (+)	611.222						
3° autres provisions techniques transférées reçues (-)	611.223	()	()	()	()	()	()
4° variation des charges techniques à récupérer (augmentation -, réduction +)	611.224	0	0			0	0
- fin d'exercice (-)	611.22401	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	611.22402						
6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	612	(-342.175)	(-342.175)	()	()	0	0
a) Montants payés nets	612.1	-6.503	-6.503			0	0

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
			01	02	03		
		00	01	02	03	04	05
aa) montants bruts	612.11	-6.503	-6.503				
1° à charge des provisions constituées antérieurement	612.111	-6.503	-6.503				
2° à charge de l'exercice	612.112						
bb) part des réassureurs (-)	612.12	()	()	()	()	()	()
b) Variation de la provision pour participations aux bénéfices et ristournes, nette de réassurance (augmentation + , réduction -)	612.2	-335.672	-335.672			0	0
aa) variation de la provision pour participations aux bénéfices et ristournes brute de réassurance (augmentation + , réduction -)	612.21	-335.672	-335.672			0	0
1° variation de la provision pour participations aux bénéfices et ristournes (augmentation + , réduction -)	612.211	-335.672	-335.672			0	0
- fin d'exercice (+)	612.21101	879.226	879.226				
(*) dotation de l'exercice	612.211011						
(**) autre	612.211012	879.226	879.226				
- début d'exercice (-)	612.21102	(1.214.899)	(1.214.899)	()	()	()	()
2° provision pour participations aux bénéfices et ristournes, transférée cédée (+)	612.212						
3° provision pour participations aux bénéfices et ristournes, transférée reçue (-)	612.213	()	()	()	()	()	()
bb) variation de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes, part des réassureurs (augmentation - , réduction +)	612.22	0	0			0	0
1° variation de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes (augmentation - , réduction +)	612.221	0	0			0	0
- fin d'exercice (-)	612.22101	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	612.22102						
2° provision pour participations aux bénéfices et							

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurances
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
			00	01	02		
ristournes, transférée cédée (-)	612.222	()	()	()	()	()	()
3° provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes, transférée reçue (+)	612.223						
7. Frais d'exploitation nets (-)	613	(74.669.841)	(73.739.784)	()	()	(930.057)	(0)
a) Frais d'acquisition	613.1	40.194.747	39.509.946			684.801	
aa) commissions d'acquisition* (état n°10)	613.11	14.380.568	13.695.767			684.801	
1° commissions aux intermédiaires	613.111	14.380.568	13.695.767			684.801	
2° commissions aux entreprises d'assurances et de réassurances	613.112						
bb) frais de gestion liés à l'acquisition*	613.12	25.814.179	25.814.179				
b) Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation -, réduction +)	613.2	0	0			0	0
- fin d'exercice (-)	613.201	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	613.202						
c) Frais d'administration*	613.3	37.168.015	36.893.371			274.643	
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéficiaires* (-)	613.4	(2.692.920)	(2.663.533)	()	()	(29.387)	()
7bis. Charges des placements* (-)	614	(7.711.923)	(7.711.923)	()	()	(0)	(0)
a) Charges de gestion des placements	614.1	5.212.278	5.212.278			0	0
aa) charges des dettes*	614.11	15.794	15.794			0	0
1° intérêts, commissions et frais afférents aux dettes	614.111						
2° amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	614.112						
3° autres charges des dettes	614.113	15.794	15.794				
4° intérêts intercalaires portés à l'actif (-)	614.114	()	()	()	()	()	()
bb) instruments financiers	614.12						
cc) provisions à caractère financier	614.13	0	0			0	0
1° dotations	614.131						

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
			01	02	03		
		00	01	02	03	04	05
2° utilisations et reprises (-)	614.132	()	()	()	()	()	()
dd) frais de gestion des placements*	614.14	3.780.250	3.780.250				
ee) intérêts versés aux réassureurs	614.15						
ff) autres	614.16	1.416.233	1.416.233				
b) Corrections de valeurs sur placements	614.2	371.201	371.201				
aa) amortissements	614.21	371.201	371.201				
bb) réductions de valeurs	614.22						
cc) écarts de conversion des devises*	614.23						
dd) instruments financiers	614.24						
ee) autres	614.25						
c) Moins-values sur réalisations	614.3	2.128.443	2.128.443				
aa) de placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	614.31	237.500	237.500				
bb) d'autres placements	614.32	1.890.942	1.890.942				
1° terrains et constructions	614.321						
2° titres à revenu variable	614.322	956.717	956.717				
3° titres à revenu fixe	614.323	863.465	863.465				
4° autres	614.324	70.759	70.759				
cc) différences de change*	614.33	2	2				
dd) instruments financiers	614.34						
ee) autres	614.35						
	615						
Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	616	(584.049)	(584.049)	()	()	0	0
a) Autres charges brutes	616.1	584.049	584.049			0	0
aa) capitaux de rentes constitués*	616.11						
bb) capitaux constitutifs de rentes* (-)	616.12	()	()	()	()	()	()
cc) capitaux d'allocations constitués*	616.13						
dd) capitaux constitutifs d'allocations* (-)	616.14	()	()	()	()	()	()
ee) différences de change sur sinistres payés (+/-)	616.15	0	0			0	0

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
			01	02	03		
		00	01	02	03	04	05
(+)	616.15.01						
(-)	616.15.02	()	()	()	()	()	()
ff) Prise des écarts de conversion des provisions techniques libellées en devises (+/-)	616.16	0	0			0	0
(+)	616.16.01						
(-)	616.16.02	()	()	()	()	()	()
gg) autres*	616.17	584.049	584.049				
b) Autres produits de réassurance (-)	616.2	(0)	(0)	()	()	(0)	(0)
aa) différences de change sur sinistres payés, part des réassureurs (+/-) :	616.21	0	0			0	0
(-)	616.21.01	()	()	()	()	()	()
(+)	616.21.02						
bb) Prise des écarts de conversion de la part des réassureurs dans les provisions techniques, libellée en devises (+/-)	616.22	0	0			0	0
(-)	616.22.01	()	()	()	()	()	()
(+)	616.22.02						
cc) autres*	616.23						
-	617						
-	618						
9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	619	-18.047.461	-18.047.461			0	0
aa) variation de la provision pour égalisation et catastrophes, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	619.1	-18.047.461	-18.047.461			0	0
1° variation de la provision pour égalisation et catastrophes (augmentation -, réduction +)	619.11	-18.047.461	-18.047.461			0	0
- fin d'exercice (-)	619.1101	(189.718.203)	(189.718.203)	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	619.1102	171.670.742	171.670.742				

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

I. Compte technique détaillé non-vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			I.A.R.D.	Accidents du travail (loi du 10/4/71)	Accidents du travail (loi du 3/7/67)		
			01	02	03		
		00	01	02	03	04	05
2° provision pour égalisation et catastrophes transférée cédée (-)	619.12	()	()	()	()	()	()
3° provision pour égalisation et catastrophes transférée reçue (+)	619.13						
bb) variation de la provision pour égalisation et catastrophes, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)	619.2	0	0			0	0
1° variation de la provision pour égalisation et catastrophes (augmentation +, réduction -)	619.21	0	0			0	0
- fin d'exercice (+)	619.2101						
- début d'exercice (-)	619.2102	()	()	()	()	()	()
2° provision pour égalisation et catastrophes transférée cédée (+)	619.22						
3° provision pour égalisation et catastrophes transférée reçue (-)	619.23	()	()	()	()	()	()
10. Résultat du compte technique non vie							
Bénéfice (+)	710 / 619	1.735.828	901.849			682.541	151.438
Perte (-)	619 / 710	(0)	(0)	()	()	(0)	(0)

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			Vie	Pension légale			
			00	01	02		
1. Primes nettes de réassurance	720						
a) Primes brutes (état n°10)	720.1						
aa) primes émises*	720.11						
bb) variation des primes restant à émettre* (augmentation + , réduction -) fin d'exercice (+)	720.12						
début d'exercice (-)	720.121						
	720.122	()	()	()	()	()	()
cc) frais de police, d'avenant et de quittance*	720.13						
b) Primes cédées aux réassureurs* (-)	720.2	()	()	()	()	()	()
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance* (augmentation - , réduction +)	720.3						
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs* (augmentation + , réduction -)	720.4						
	721						
2. Produits des placements*	722						
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	722.1						

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			Vie	Pension légale			
			00	01	02		
aa) entreprises liées	722.11						
1° participations	722.111						
2° bons, obligations et créances	722.112						
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participations	722.12						
1° participations	722.121						
2° bons, obligations et créances	722.122						
b) Produits des autres placements	722.2						
aa) produits provenant des terrains et constructions	722.21						
1° produits autres que sub 2°	722.211						
2° loyer théorique*	722.212						
bb) produits provenant d'autres placements	722.22						
1° titres à revenu variable	722.221						
2° titres à revenu fixe	722.222						
3° parts dans des pools d'investissement	722.223						
4° prêts et crédits hypothécaires	722.224						
5° autres prêts	722.225						
6° dépôts auprès des établissements de crédit	722.226						
7° intérêts versés par les réassureurs	722.227						
8° instruments financiers*	722.228						
9° autres	722.229						
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	722.3						
aa) reprises d'amortissements	722.31						

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			Vie	Pension légale			
			00	01	02		
bb) reprises de réductions de valeur	722.32						
cc) écarts de conversion des devises*	722.33						
dd) instruments financiers*	722.34						
ee) autres	722.35						
d) Plus-values sur réalisations	722.4						
aa) de placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	722.41						
bb) d'autres placements	722.42						
1° terrains et constructions	722.421						
2° titres à revenu variable	722.422						
3° titres à revenu fixe	722.423						
4° autres	722.424						
cc) différences de change*	722.43						
dd) instruments financiers	722.44						
ee) autres	722.45						
3. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif* (produits)	723						
a) Terrains et constructions	723.1						
b) Placements dans des entreprises liées et participations	723.2						
c) Autres placements financiers	723.3						

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			Vie	Pension légale			
			00	01	02		
aa) actions, parts et autres titres à revenu variable	723.31						
bb) obligations et autres titres à revenu fixe	723.32						
cc) autres	723.33						
d) Autres	723.4						
4. Autres produits techniques nets de réassurance	724						
a) Autres produits bruts*	724.1						
b) Autres charges de réassurance (-)	724.2	()	()	()		()	()
5. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	620	()	()	()		()	()
a) Montants payés nets	620.1						
aa) montants bruts	620.11						
1° prestations*	620.111						
2° frais externes de gestion des sinistres*	620.112						
3° frais internes de gestion des sinistres*	620.113						
4° charges techniques récupérées (-)	620.114	()	()	()		()	()
bb) part des réassureurs (-)	620.12	()	()	()		()	()
1° prestations*	620.121						
2° charges techniques récupérées (-)	620.122	()	()	()		()	()
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation + , réduction -)	620.2						

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			Vie	Pension légale			
			00	01	02		
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation + , réduction -)	620.21						
1° variation de la provision pour sinistres (augmentation + , réduction -)	620.211						
- fin d'exercice (+)	620.211.01						
- début d'exercice (-)	620.211.02	()	()	()	()	()	()
2° provision pour sinistres transférée cédée (+)	620.212						
3° provision pour sinistres transférée reçue (-)	620.213	()	()	()	()	()	()
4° variation des charges techniques à récupérer (augmentation - , réduction +)	620.214						
- fin d'exercice (-)	620.214.01	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	620.214.02						
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation - , réduction +)	620.22						
1° variation de la provision pour sinistres (augmentation - , réduction +)	620.221						
- fin d'exercice (-)	620.221.01	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	620.221.02						
2° provision pour sinistres transférée cédée (-)	620.222	()	()	()	()	()	()

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			Vie	Pension légale			
			00	01	02		
3° provision pour sinistres transférée reçue (+)	620.223						
4° variation des charges techniques à récupérer (augmentation + , réduction -)	620.224						
- fin d'exercice (+)	620.224.01						
- début d'exercice (-)	620.224.02	()	()	()		()	()
6. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	621						
a) Variation de la provision d' assurance 'vie', nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.1						
aa) variation de la provision d'assurance 'vie', brute de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.11						
1° variation de la provision d' assurance 'vie' (augmentation - , réduction +)	621.111						
- fin d'exercice (-)	621.111.01	()	()	()		()	()
- début d'exercice (+)	621.111.02						
2° provision d' assurance 'vie' transférée cédée (-)	621.112	()	()	()		()	()
3° provision d' assurance 'vie' transférée reçue (+)	621.113						
bb) variation de la provision d' assurance 'vie', part des réassureurs (augmentation + , réduction -)	621.12						

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			Vie	Pension légale			
			00	01	02		
1° variation de la provision d'assurance 'vie' (augmentation+-, réduction -)	621.121						
- fin d'exercice (+)	621.12101						
- début d'exercice (-)	621.12102	()	()	()	()	()	()
2° provision d' assurance 'vie' transférée cédée (+)	621.122						
3° provision d' assurance 'vie' transférée reçue (-)	621.123	()	()	()	()	()	()
b) Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	621.2						
aa) variation des autres provisions techniques, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	621.21						
1° variation des autres provisions techniques (augmentation -, réduction +)	621.211						
(*) variation des provisions relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (augmentation -, réduction +)	621.211.1						
- fin d'exercice (-)	621.211.101	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	621.211.102						
(**) variation du fonds de réserve (augmentation -, réduction +)	621.211.2						
- fin d'exercice (-)	621.211.201	()	()	()	()	()	()

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			Vie	Pension légale			
			00	01	02		
- début d'exercice (+)	621.211.202						
(***) variation des autres provisions (augmentation -, réduction +)	621.211.3						
- fin d'exercice (-)	621.211.301	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	621.211.302						
2° autres provisions transférées cédées (-)	621.212	()	()	()	()	()	()
3° autres provisions transférées reçues (+)	621.213						
4° variation des charges techniques à récupérer (augmentation + , réduction -)	621.214						
- fin d'exercice (+)	621.21401						
- début d'exercice (-)	621.21402	()	()	()	()	()	()
bb) variation des autres provisions techniques, part des réassureurs (augmentation + , réduction -)	621.22						
1° variation des autres provisions techniques (augmentation + , réduction -)	621.221						
(*) variation des provisions relatives aux opérations liées à un fonds d'investis- sement lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (augmentation + , réduction -)	621.221.1						
- fin d'exercice (+)	621.221.101						
- début d'exercice (-)	621.221.102	()	()	()	()	()	()

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			Vie	Pension légale			
			00	01	02		
(**) variation des autres provisions (augmentation + , réduction -)	621.221.2						
- fin d'exercice (+)	621.221.201						
- début d'exercice (-)	621.221.202	()	()	()		()	()
2° autres provisions techniques transférées cédées (+)	621.222						
3° autres provisions techniques transférées reçues (-)	621.223	()	()	()		()	()
4° variation des charges techniques à récupérer (augmentation - , réduction +)	621.224						
- fin d'exercice (-)	621.22401	()	()	()		()	()
- début d'exercice (+)	621.22402						
7. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	622	()	()	()		()	()
a) Montants payés nets	622.1						
aa) montants bruts	622.11						
1° à charge des provisions constituées antérieurement	622.111						
2° à charge de l'exercice	622.112						
bb) part des réassureurs (-)	622.12	()	()	()		()	()
b) Variation de la provision pour participations aux bénéfices et ristournes, nette de réassurance (augmentation + , réduction -)	622.2						
aa) variation de la provision pour participations aux							

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			Vie	Pension légale			
			00	01	02		
bénéfices et ristournes brute de réassurance (augmentation + , réduction -)	622.21						
1° variation de la provision pour participations aux bénéfices et ristournes réduction -)	622.211						
- fin d'exercice (+)	622.21101						
(*)dotation de l'exercice	622.211011						
(**) autre	622.211012						
- début d'exercice (-)	622.21102	()	()	()	()	()	()
2° provision pour participations aux bénéfices et ristournes, transférée cédée (+)	622.212						
3° provision pour participations aux bénéfices et ristournes, transférée reçue (-)	622.213	()	()	()	()	()	()
bb) variation de la provision pour participations aux bénéfices et ristournes, part des réassureurs (augmentation - , réduction +)	622.22						
1° variation de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes (augmentation - , réduction +)	622.221						
- fin d'exercice (-)	622.22101	()	()	()	()	()	()
- début d'exercice (+)	622.22102						
2° provision pour participations aux bénéfices et							

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			Vie	Pension légale			
			00	01	02		
ristournes, transférée cédée (-)	622.222						
3° provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes, transférée reçue (+)	622.223						
8. Frais d'exploitation nets (-)	623	()	()	()	()	()	()
a) Frais d'acquisition	623.1						
aa) commissions d'acquisition* (état n°10)	623.11						
1° commissions aux intermédiaires	623.111						
2° commissions aux entreprises d'assurances et de réassurances	623.112						
bb) frais de gestion liés à l'acquisition*	623.12						

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			Vie	Pension légale			
			00	01	02		
b) Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation - , réduction +)	623.2						
- fin d'exercice (-)	623.201	()	()	()		()	()
- début d'exercice (+)	623.202						
c) Frais d'administration*	623.3						
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices* (-)	623.4	()	()	()		()	()
9. Charges des placements* (-)	624	()	()	()		()	()
a) Charges de gestion des placements	624.1						
aa) charges des dettes*	624.11						
1° intérêts, commissions et frais afférents aux dettes	624.111						
2° amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	624.112						
3° autres charges des dettes	624.113						
4° intérêts intercalaires portés à l'actif (-)	624.114	()	()	()		()	()
bb) instruments financiers	624.12						
cc) provisions à caractère financier	624.13						
1° dotations	624.131						
2° utilisations et reprises (-)	624.132	()	()	()		()	()
dd) frais de gestion des placements*	624.14						
ee) intérêts versés aux réassureurs	624.15						

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			Vie	Pension légale			
			00	01	02		
ff) autres	624.16						
b) Corrections de valeurs sur placements	624.2						
aa) amortissements	624.21						
bb) réductions de valeurs	624.22						
cc) écarts de conversion des devises*	624.23						
dd) instruments financiers	624.24						
ee) autres	624.25						
c) Moins-values sur réalisations	624.3						
aa) de placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	624.31						
bb) d'autres placements	624.32						
1° terrains et constructions	624.321						
2° titres à revenu variable	624.322						
3° titres à revenu fixe	624.323						
4° autres	624.324						
cc) différences de change*	624.33						
dd) instruments financiers	624.34						
ee) autres	624.35						
10. Corrections de valeurs sur placements du poste D. de l'actif* (charges) (-)	625	()	()	()		()	()
a) Terrains et constructions	625.1						
b) Placements dans des entreprises liées							

Chapitre II. Bilan et compte de résultats, détaillés

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/2023 (en unités d'Euro.)

II. Compte technique détaillé vie

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Total	Opérations d'assurance directe en Belgique			Opérations d'assurance directe à l'étranger	Opérations de réassurance
			Vie	Pension légale			
			00	01	02		
et participations	625.2						
c) Autres placements financiers	625.3						
aa) actions, parts et autres titres à revenu variable	625.31						
bb) obligations et autres titres à revenu fixe	625.32						
cc) autres	625.33						
d) Autres	625.4						
11. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	626	()	()	()		()	()
a) Autres charges brutes*	626.1						
b) Autres produits de réassurance* (-)	626.2	()	()	()		()	()
12. Produits des placements alloués, transférés au compte non technique (poste 4.)* (-)	627	()	()	()		()	()
12bis. Variation du fonds pour dotations futures (augmentation - , réduction +)	628						
- fin d'exercice (-)	62801	()	()	()		()	()
- début d'exercice (+)	62802						
13. Résultat du compte technique vie							

Chapitre II. Bilan et compte de résultats détaillé

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

III. Compte non technique détaillé

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Exercice clôturé
1. Résultat du compte technique non-vie (poste 10)		
Bénéfice (+)	(710 / 619)	1.735.828
Perte (-)	(619 / 710)	(0)
2. Résultat du compte technique vie (poste 13)		
Bénéfice (+)	(720 / 628)	
Perte (-)	(628 / 720)	()
3. Produits des placements*	730	1.918.767
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	730.1	
aa) entreprises liées	730.11	
1° participations	730.111	
2° bons, obligations et créances	730.112	
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participations	730.12	
1° participation	730.121	
2° bons, obligations et créances	730.122	
b) Produits des autres placements	730.2	1.143.659
aa) produits provenant des terrains et constructions	730.21	3.943
1° produits autres que sub 2°	730.211	3.943
2° loyer théorique*	730.212	
bb) produits provenant d'autres placements	730.22	1.139.716
1° titres à revenu variable	730.221	1.139.716
2° titres à revenu fixe	730.222	
3° parts dans des pools d'investissement	730.223	
4° prêts et crédits hypothécaires	730.224	
5° autres prêts	730.225	
6° dépôts auprès des établissements de crédit	730.226	
7° -	730.227	
8° instruments financiers*	730.228	
9° autres	730.229	
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	730.3	
aa) reprises d'amortissements	730.31	
bb) reprises de réductions de valeurs	730.32	
cc) écarts de conversion des devises*	730.33	
dd) instruments financiers*	730.34	
ee) autres	730.35	
d) Plus-values sur réalisations	730.4	775.108
aa) de placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	730.41	
bb) d'autres placements	730.42	775.108
1° terrains et constructions	730.421	9.574
2° titres à revenu variable	730.422	765.534
3° titres à revenu fixe	730.423	

Chapitre II. Bilan et compte de résultats détaillé

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

III. Compte non technique détaillé

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Exercice clôturé
4° autres	730.424	
cc) différences de change*	730.43	
dd) instruments financiers	730.44	
ee) autres	730.45	
4. Produits des placements alloués, transférés du compte technique vie (poste 12)	731	
5. Charges des placements* (-)	630	(6.944)
a) Charges de gestion des placements	630.1	3.899
aa) charges des dettes*	630.11	3.899
1° intérêts, commissions et frais afférents aux dettes	630.111	
2° amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement	630.112	
3° autres charges des dettes	630.113	3.899
4° intérêts intercalaires portés à l'actif (-)	630.114	()
bb) instruments financiers	630.12	
cc) provisions à caractère financier	630.13	
1° dotations	630.131	
2° utilisations et reprises (-)	630.132	()
dd) frais de gestion des placements*	630.14	
ee) -	630.15	
ff) autres	630.16	
b) Corrections de valeurs sur placements	630.2	
aa) amortissements	630.21	
bb) réductions de valeur	630.22	
cc) écarts de conversion des devises*	630.23	
dd) instruments financiers	630.24	
ee) autres	630.25	
c) Moins-values sur réalisations	630.3	3.044
aa) de placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	630.31	
bb) d'autres placements	630.32	
1° terrains et constructions	630.321	
2° titres à revenu variable	630.322	
3° titres à revenu fixe	630.323	
4° autres	630.324	
cc) différences de change*	630.33	3.044
dd) instruments financiers	630.34	
ee) autres	630.35	
6. Produits des placements alloués, transférés au compte technique non-vie (poste 2) (-)	631	()
7. Autres produits* (état n° 13)	732	3.401.375
a) Produits d'actifs autres que les placements	732.1	256.843

Chapitre II. Bilan et compte de résultats détaillé

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

III. Compte non technique détaillé

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Exercice clôturé
b) Reprises des corrections de valeur sur actifs autres que les placements	732.2	2.435.283
aa) reprises d'amortissements	732.21	
bb) reprises de réductions de valeur	732.22	2.435.283
cc) écarts de conversion des devises	732.23	
dd) instruments financiers	732.24	
ee) autres	732.25	
c) Plus-values sur réalisations d'actifs autres que les placements	732.3	19.699
aa) plus-values sur réalisations d'actifs	732.31	19.699
bb) différences de change	732.32	
cc) instruments financiers	732.33	
dd) autres	732.34	
d) Recettes de courtage	732.4	
e) Versements reconstitutifs des prêts reconstituables par annuités	732.5	
f) Instruments financiers	732.6	
g) Autres*	732.7	689.550
8. Autres charges* (état n° 13) (-)	632	(2.336.982)
a) Corrections de valeur sur actifs autres que les placements	632.1	1.926.421
aa) amortissements	632.11	
bb) réductions de valeur	632.12	1.926.421
cc) écarts de conversion des devises	632.13	
dd) instruments financiers	632.14	
ee) autres	632.15	
b) Moins-values sur réalisations d'actifs autres que les placements	632.2	0
aa) moins-values sur réalisation d'actifs	632.21	0
bb) différences de change	632.22	
cc) instruments financiers	632.23	
dd) autres	632.24	
c) Recettes de courtage ristournées aux intermédiaires	632.3	
d) Variation du fonds de reconstitution des prêts reconstituables par annuités (augmentation +, réduction -)	632.4	
- fin d'exercice (+)	632.401	
- début d'exercice (-)	632.402	()
e) Instruments financiers	632.5	
f) Autres*	632.6	410.561
g) Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	632.7	()
8bis. Résultat courant avant impôts		
Bénéfice (+)	710 / 632	4.712.045
Perte (-)	632 / 710	(0)
9. -	-	

Chapitre II. Bilan et compte de résultats détaillé

Section II. Compte de résultats détaillé au 31/12/... (en unités d'Euro.)

III. Compte non technique détaillé

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17 novembre 1994)

Libellé	Codes	Exercice clôturé
10. -	-	
11. Produits exceptionnels* (état n° 14)	733	
a) Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur actifs incorporels et corporels autres que les placements*	733.1	
b) Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels*	733.2	
c) Autres produits exceptionnels	733.3	
12. Charges exceptionnelles* (état n° 14) (-)	633	(0)
a) Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur actifs incorporels et corporels*	633.1	
b) Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations)*	633.2	
c) Autres charges exceptionnelles	633.3	
d) Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	633.4	()
13. Résultat exceptionnel		
Bénéfice (+)	733 / 633	0
Perte (-)	633 / 733	(0)
14. -	-	
15. Impôts sur le résultat* (-/+)	634 / 734	-4.545.625
a) Impôts* (état n°15) (-)	634	(5.246.000)
b) Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales*	734	700.376
15bis. Impôts différés (-/+)	635 / 735	3.482
a) Impôts différés (-)	635	()
b) Régularisations d'impôts différés et reprises de provisions pour impôts différés	735	3.482
16. Résultat de l'exercice		
Bénéfice (+)	710 / 635	169.902
Perte (-)	635 / 710	(0)
17. a) Prélèvements sur les réserves immunisées	736	10.446
b) Transfert aux réserves immunisées* (-)	636	()
18. Résultat de l'exercice à affecter		
Bénéfice (+)	710 / 636	180.348
Perte (-)	636 / 710	(0)

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

200

306

323 -----

ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	385,00	235,50	149,50
Temps partiel	1002	53,70	15,80	37,90
Total en équivalents temps plein (ETP).....	1003	425,70	246,00	179,70
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	574.608,40	360.937,00	213.671,40
Temps partiel	1012	61.631,60	15.408,30	46.223,30
Total.....	1013	636.240,00	376.345,30	259.894,70
Frais de personnel				
Temps plein	1021	39.912.241,00	27.573.087,00	12.339.154,00
Temps partiel	1022	3.697.306,00	1.150.320,00	2.546.986,00
Total.....	1023	43.609.547,00	28.723.407,00	14.886.140,00
Montant des avantages accordés en sus du salaire.....	1033	585.204,00	313.147,00	272.057,00

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP.....	1003	433,80	249,50	184,30
Nombre d'heures effectivement prestées.....	1013	645.906,40	381.190,60	264.715,80
Frais de personnel.....	1023	40.902.181,00	27.324.877,00	13.577.304,00
Montant des avantages accordés en sus du salaire.....	1033	603.627,00	318.820,00	284.807,00

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs.....	105	377,00	55,00	418,60
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée.....	110	376,00	54,00	417,00
Contrat à durée déterminée.....	111	1,00	1,00	1,60
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....	112			
Contrat de remplacement.....	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes.....	120	228,00	17,00	239,40
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	19,00	2,00	20,60
de niveau supérieur non universitaire	1202	116,00	7,00	121,30
de niveau universitaire	1203	93,00	8,00	97,50
Femmes.....	121	149,00	38,00	179,20
de niveau primaire	1210	1,00	1,00	1,80
de niveau secondaire	1211	42,00	16,00	54,30
de niveau supérieur non universitaire.....	1212	63,00	10,00	71,10
de niveau universitaire	1213	43,00	11,00	52,00
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction.....	130	19,00	4,00	20,40
Employés.....	134	358,00	51,00	398,20
Ouvriers.....	132			
Autres.....	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées.....	150		
Nombre d'heures effectivement prestées.....	151		
Frais pour l'entreprise	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice.....	205	65,00	10,00	69,90
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée.....	210	47,00	3,00	49,00
Contrat à durée déterminée.....	211	18,00	7,00	20,90
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....	212			
Contrat de remplacement.....	213			

SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice.....	305	73,00	11,00	79,40
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée.....	310	54,00	5,00	58,10
Contrat à durée déterminée.....	311	19,00	6,00	21,30
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....	312			
Contrat de remplacement.....	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension.....	340	6,00	2,00	7,60
Chômage avec complément d'entreprise.....	341			
Licenciement.....	342	14,00		14,00
Autre motif.....	343	53,00	9,00	57,80
dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants.....	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés.....	5801	198,00	5811	156,00
Nombre d'heures de formation suivies.....	5802	2.873,70	5812	2.365,20
Coût net pour l'entreprise.....	5803	233.989,00	5813	138.367,00
dont coût brut directement lié aux formations.....	58031	203.185,00	58131	122.592,00
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs.....	58032	30.804,00	58132	15.775,00
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire).....	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés.....	5821	246,00	5831	174,00
Nombre d'heures de formation suivies	5822	3.373,80	5832	2.693,90
Coût net pour l'entreprise.....	5823	253.415,00	5833	149.381,00
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	